



**RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ENIM POUR 2008**

Qu'elles aient été impulsées par le Gouvernement ou initiées par l'ENIM au titre de son programme de modernisation, les innovations de l'année 2008 ont imprimé des évolutions décisives à plus d'un titre.

Ainsi, il a été mis un terme aux missions de direction d'administration centrale jusqu'alors assumées par l'ENIM conjointement avec celles d'établissement public en charge de la gestion du régime spécial des marins. Un nouveau statut, plus conforme au droit commun, devait dès lors être étudié avec les organismes de tutelle. Un projet de décret a été préparé en ce sens, incluant plusieurs versions proposées en fin d'année à l'arbitrage du Premier ministre. Dans un domaine sensiblement différent, celui-ci a fait connaître à l'automne sa décision de délocaliser le siège de l'ENIM à La Rochelle, afin de compenser le départ de cette ville d'un régiment.

Le projet d'adossement informatique à la CNAMTS pour les traitements de l'assurance maladie a franchi une étape significative avec la prise en compte d'une large part des prestations, l'enregistrement des données, l'ordonnancement et les paiements restant à la charge de l'ENIM. Complexe, cette opération a requis nombre de tests, adaptations et réorganisations. Corollaire positif : de nouveaux services ont pu être dispensés dès l'été aux assurés, dont la carte au format Vitale 2.

Dans le domaine des cotisations, deux chantiers majeurs ont été menés à bien :

- le premier répondait à la volonté du Gouvernement d'aider les pêcheurs à surmonter leurs difficultés économiques au moyen d'un allègement de leurs charges sociales, les dispositifs envisagés (temporaire puis pérenne) comportant nombre de modulations ;
- le second s'inscrivait dans le cadre des simplifications administratives et visait à généraliser, pour 2009, un système automatisé de déclaration de services et de taxes. Sa préparation a notamment nécessité le désarmement de 1500 navires au 31 décembre 2008 avant leur réarmement le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la périodicité des futures émissions devant correspondre aux trimestres civils.

L'action sanitaire et sociale a bénéficié d'une majoration budgétaire de 1M€, portant la dotation à environ 9,0 M€. Le Ministre chargé de la mer entendait, en effet, que le soutien de l'ENIM aux plus démunis dispose de moyens permettant de plus larges déploiements.

Concernant les pensions, la future architecture du système d'information a été définie, avec des priorités envisageant notamment les partenariats en réseau et l'aptitude à traduire rapidement les innovations juridiques ou techniques. D'ores et déjà en 2008, les impératifs du droit à l'information sur les retraites impliquaient ces objectifs, en requérant des coordinations multiples et une production quantitativement doublée par rapport à 2007. Il est satisfaisant de noter que tous les marins ont pu bénéficier des prestations définies.

Il est aussi à noter que l'ENIM a été soumis pour la première fois à l'exercice de certification des comptes annuels désormais prévue par la réglementation applicable aux régimes de protection sociale. L'approbation d'emblée obtenue est à porter à l'actif de l'Etablissement. Tout autant que la capacité démontrée à intégrer les innovations de l'actualité sociale et maritime, il importe en effet que la rigueur de gestion de l'établissement soit aussi continûment affirmée.

Le Directeur de l'ENIM  
Michel Le Bolloc'h

## S O M M A I R E

### PAGES

4	DOMAINE JURIDIQUE
6	ACTIVITE DES CENTRES ENIM DE PRESTATIONS MALADIE, PENSIONS, COTISATIONS
12	ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
15	CONTROLE MEDICAL
16	INFORMATIQUE
18	COMMUNICATION, DOCUMENTATION
19	LES AGENTS ET LEUR ENVIRONNEMENT
21	COMPTE, CONTROLE INTERNE
<hr/>	
23	<b>ANNEXES</b>
24	EFFECTIFS DES MARINS ET DES PENSIONNES
27	REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE MALADIE
28	PENSIONS ET ALLOCATIONS SUR LA CRM ET LA CGP
29	CONTRIBUTIONS DES ARMATEURS, COTISATIONS DES MARINS
30	INDICATEURS D'ACTIVITE DES CENTRES
31	PRINCIPALES PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
32	INDICATEURS D'ACTIVITE DU CONTROLE MEDICAL
34	EFFECTIFS ET FORMATIONS DU PERSONNEL
35	CHARGES ET PRODUITS
<hr/>	
38	<b>GLOSSAIRE</b>

# évolution du cadre juridique

En 2008, trois éléments ont substantiellement modifié le cadre juridique de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM) : le changement statutaire de l'Etablissement, l'octroi d'allègements contributifs aux armateurs du secteur de la pêche, l'introduction d'un nouveau dispositif dans le domaine du classement catégoriel des marins.

Dans le même temps, diverses études ont été développées afin d'intégrer ou d'adapter au régime des marins des novations d'ordre social ou maritime.

## ● **modification statutaire**

Le décret 2008-680 du 9 juillet 2008 portant réorganisation du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) a mis un terme au particularisme statutaire de l'ENIM en ne prévoyant plus l'exercice conjoint des missions d'établissement public et de direction d'administration centrale. Seules ont été implicitement confortées les missions de gestion du régime spécial des marins assumées par l'Etablissement. Ce même décret a, pour le compte du ministère, confié la tutelle de l'ENIM à la Direction des affaires maritimes.

L'étude de la refonte du décret n°53-953 relatif à l'organisation administrative et financière de l'ENIM a dès lors été entreprise, le futur statut devant correspondre aux règles communément appliquées aux établissements publics d'Etat, et disposer en particulier d'un conseil d'administration. L'élaboration du futur décret a été menée en concertation entre le MEEDDAT d'une part, les ministères de la santé et du budget d'autre part, ceux-ci étant également appelés à exercer leur tutelle sur l'Etablissement selon les dispositions de la révision générale des politiques publiques. Fin 2008, plusieurs versions avaient ainsi été proposées à l'arbitrage du Premier ministre.

## ● **allègements contributifs pour les pêcheurs**

Après les exonérations temporaires de charges sociales concédées fin 2007 aux pêcheurs pour leurs permettre de surmonter la crise économique due à la hausse du gasoil, le Gouvernement a décidé faire bénéficier les armateurs de ce secteur d'un **allègement pérenne des contributions**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2008. Le décret n°2008-338 du 14 avril 2008 a établi ce dispositif, en assortissant de modulations qui prennent en compte de nouveaux paramètres : les tailles de navires et leur type d'activité notamment.

## ● **classement catégoriel des marins**

Le décret n°2008-201 du 28 février 2008 a défini le classement catégoriel des marins exerçant une activité de **culture marine** sur le domaine public maritime. Une hiérarchie de huit fonctions a été déterminée à laquelle correspond un classement s'échelonnant de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> catégorie. Cette mesure marque l'aboutissement d'un processus engagé en 1997, après la reconnaissance de la navigation aux cultures marines comme genre de navigation à part entière puis la création, au terme de longues négociations avec les professionnels, d'un rôle d'équipage dédié auquel se réfèrent des taux contributifs envers l'ENIM. Fin 2008, 6 000 marins pratiquant la navigation aux cultures marines se trouvaient affiliés à l'ENIM (4 000 autres professionnels du secteur restant affiliés à la Mutualité sociale agricole en l'absence de toute affectation à l'exploitation d'un navire).

## ● **autres évolutions ou études**

- L'arrêté du 31 janvier 2008 a établi, pour quatre ans, la nouvelle composition du **Conseil supérieur de l'ENIM**, sur la base des propositions des cinq collèges représentés. En l'occurrence, les pouvoirs publics, les armateurs, les gens de mer et les pensionnés. Sur les 82 membres de cette instance (49 titulaires, 33 suppléants), une vingtaine a été appelée à siéger pour la première fois. La présidence, précédemment assumée par un représentant du Conseil d'Etat, a été confiée à M. Pierre Murret-Labarthe, conseiller maître honoraire à la Cour des Comptes.

- Afin de faciliter l'accès aux circulaires et aux instructions émises par les départements ministériels, le décret n°2008-1281 du 8 décembre a prévu la **publication** de l'ensemble de ces textes, dès le 1<sup>er</sup> mai 2009, sur un site unique relevant du Premier ministre. Pour éviter d'inutiles empilements, ce même décret a par ailleurs stipulé que les dispositions non insérées dans le répertoire commun seraient réputées abrogées. Cette mesure a immédiatement conduit l'ENIM à diligenter une étude portant sur les quelques 2 000 textes de son ressort afin d'examiner l'opportunité de leur parution, au cas par cas.

- Le projet de **réforme du classement catégoriel** et des salaires forfaitaires correspondants, engagé en 2006 dans le cadre de la modernisation de l'ENIM, a donné lieu à un rapport de propositions en septembre 2008, priorisant trois objectifs : l'adaptation du classement à l'organisation du travail à bord des navires actuels (le contexte économique international impliquant de se référer aux niveaux de qualification et de responsabilité définis par la convention internationale STCW), la simplification du dispositif par une réduction des catégories et fonctions (l'équité fondant l'harmonisation), la revalorisation de la protection sociale des petites catégories (l'attractivité des métiers maritimes étant à renforcer). Indépendamment des concertations poursuivies avec les représentants des organisations salariales et patronales, ce projet a donné lieu à de multiples simulations financières, les équilibres budgétaires du régime étant à respecter.

- Un projet de décret relatif à la **protection des femmes marins enceintes**, et reconnues inaptes à la navigation, a été élaboré afin de prévoir la création d'une indemnisation légale jusqu'au congé de maternité avec les avantages associés en terme d'assurance vieillesse.

- Un **guide d'instruction et de procédure** relatif au traitement juridique des pensions a été rédigé dans l'objectif de la mise en œuvre prochaine d'un nouveau système d'information au Centre des pensions de Paimpol.

- Des **affiliations rétroactives à l'ENIM** (avec le transfert correspondant des cotisations) se sont poursuivies en 2008 pour les marins qui avaient été temporairement affiliés au Régime général en qualité de salariés d'une société hôtelière alors qu'ils naviguaient dans les services généraux. Cette opération a concerné l'assurance vieillesse de 530 marins au total.

## ● questions écrites et interventions ministérielles

Les thématiques des questions parlementaires et des interventions ministérielles ont été sensiblement les mêmes qu'en 2007, en concernant plus particulièrement l'avenir de l'ENIM et le maintien du siège social place Fontenoy à Paris, l'évolution du pouvoir d'achat des marins et des pensionnés et, s'agissant des pensions, les bonifications pour enfants et campagnes militaires en Afrique du Nord ainsi que le cumul des pensions de retraite anticipée et des pensions d'invalidité.

## ● contentieux

En 2008, sur les 1 434 dossiers de contentieux gérés, **484 affaires** ont reçu une solution au terme d'accords amiables ou jugements prononcés par des tribunaux. Ainsi :

- 269 recours diligentés par l'ENIM pour recouvrer ses débours auprès de tiers responsables de dommages à l'encontre des affiliés ont permis de recouvrer 1 571 248€ (2 050 045€ pour 197 dossiers en 2007). Motifs principaux des recours : les accidents de circulation, naufrages, agressions.

- 154 litiges relatifs à la réglementation de la CGP et de la CRM ainsi qu'aux cotisations (contentieux dit "général") ont été conclus (201 en 2007) avec 45 affaires gagnées par l'ENIM et 15 perdues, tandis que 94 dossiers donnaient lieu à constat de radiation, désistement ou irrecevabilité. Motifs principaux des litiges : les maladies professionnelles, remboursements de frais de transports sanitaires et validations de périodes d'enseignement maritime.

- 61 dossiers (39 en 2007) se rapportant plus spécifiquement aux contestations de l'appréciation des taux d'incapacité permanente partielle, inaptitudes ou réductions de capacité de travail (contentieux dit "technique") ont également permis de noter la reconnaissance du bien fondé des positions de l'ENIM par les tribunaux, avec 29 affaires gagnées contre 15 perdues, tandis que 17 cas de radiation, désistement ou irrecevabilité étaient par ailleurs enregistrés.

- Pour mener à bien ces missions, l'ENIM fait appel à des avocats. Le montant des honoraires versés à ce titre s'est élevé à 138 191€ (123 897€ en 2007).

## activité des centres ENIM

### prestations d'assurance maladie - maternité

En 2008, les trois centres de liquidation des prestations (CLP) de l'ENIM ont géré la protection de 119 026 personnes (contre 122 189 en 2007) couvertes au titre des assurances maladie et maternité de la Caisse générale de prévoyance (CGP). Soit :

- 82 564 assurés (35 563 marins, 47 001 pensionnés),
- 36 462 ayants droit (21 514 chez les actifs et 14 948 chez les pensionnés).

#### volumes gérés

- Le volume des **lignes de décompte** -qui correspondent aux paiements des feuilles de soins et des factures des professionnels de santé-, est passé de 9 614 358 à 12 562 502 entre 2007 et 2008.

La comparaison de ces chiffres, exacts en valeur absolue, n'apparaît cependant pas significative, car de nouveaux modes de traitement informatique ont induit une augmentation conséquente des décomptes et des lignes afférentes, le dénombrement se référant à une architecture moins globalisante.

A titre indicatif, les dépenses correspondantes ont, quant à elles, évolué de 328,41M€ à 330,64€ (+ 0,67%).

Par rapport aux traitements manuels, le volume des **traitements dématérialisés** s'avère déterminant puisque il représente 79,55% du global réalisé.

La part en progression constante des feuilles de soins électroniques est à observer : 68,52% en 2008 contre 67,45% en 2007.

#### faits marquants

- Après un début de réalisation en 2007, l'adossement informatique à la CNAMTS pour les traitements de l'assurance CGP a marqué une évolution significative pour s'appliquer à l'ensemble des prestations en nature, à défaut de pouvoir également concerner les prestations en espèces.

#### pour rappel

L'option a été prise en 2003 d'un partenariat d'infogérance avec la CNAMTS pour les traitements informatiques de la CGP, l'ENIM de par sa taille ayant difficilement les moyens de suivre les nombreuses évolutions techniques et fonctionnelles de l'assurance maladie. Alors que ce partenariat devait prendre effet dès 2005, la CNAMTS, mobilisée par les réformes du secteur, ne l'a entrepris que partiellement en 2007 : pour les flux émis par les cliniques privées selon la codification de la tarification à l'acte et ceux émis par les professionnels de santé selon la codification de la classification commune des actes médicaux, ainsi que pour le remplacement des cartes familiales d'assuré social par des cartes individuelles.

➔ Pénalisant en terme de surcoûts et de difficultés, ce retard oblige l'ENIM à une double gestion : l'adaptation aux systèmes du Régime général et le maintien de traitements de la CGP.  
NB : à la fin de 2008, la CNAMTS demeurait dans l'impossibilité de livrer l'intégralité des applications utiles au traitement des prestations en nature de la CGP et d'assurer le traitement des prestations en espèces.

- ▶ A compter de janvier 2008, les ordonnancements et paiements relatifs aux médicaments, consultations et actes médicaux, séjours hospitaliers et transports sanitaires ont été réalisés dans le cadre de l'architecture "Iris" de la CNAMTS, les éditions de documents étant dès lors maquetées par celle-ci et envoyés aux assurés et aux tiers sous le timbre de l'ENIM.

La gestion des bénéficiaires ne s'est directement effectuée sur la "base de données opérante" de la CNAMTS que fin juillet (jusqu'alors, elle s'accomplissait avec les outils propres à l'ENIM, les actualisations étant transférées hebdomadairement à la CNAMTS). Cette opération exigeait, en amont, d'adapter les données aux normes et codages de la CNAMTS afin d'établir les corrélations avec ces deux bases de données : le Répertoire fichant les identités et le Répertoire national inter régimes de l'assurance maladie (l'un et l'autre permettent de fiabiliser les identités

conditionnant l'octroi des cartes d'assuré et des prestations associées).

La complexité de ce basculement informatique vers la CNAMTS a évidemment impliqué, tout au long de 2008, nombre de tests et formations aux nouveaux outils. Les difficultés rencontrées ont malencontreusement induit des retards de remboursement, non pour les feuilles de soins électroniques (traitées en 3,3 jours en moyenne) mais pour les feuilles de soins sur papier (le délai ayant atteint 42 jours en moyenne).

Pour remédier à cette situation, plusieurs mesures ont été décidées, soit d'ordre temporaire avec la liquidation exceptionnelle, en externe, d'un lot de 55 000 feuilles, soit d'ordre plus pérenne. C'est ainsi que l'étude de la **réorganisation des centres ENIM** par pôles spécialisés a été entreprise et appliquée dans un premier temps à Lorient.

Par ailleurs, un dispositif de **scannérisation et vidéocodage** a été implanté à Lorient ; il évite la saisie manuelle des feuilles de soins "papier" dans 52% des cas. Lancé en juillet, ce dispositif a permis de traiter 41 603 feuilles en 2008, son extension étant programmée pour 2009.

- Dès septembre 2008, l'ENIM a été le premier régime spécial en mesure de participer à la diffusion des **cartes d'affilié social au format Vitale 2** : dotation prévue au plan national en cas primo émission (nouveaux affiliés et enfants atteignant 16 ans), de perte ou détérioration des cartes Vitale au format "1 bis".

La production et l'envoi de ces nouvelles cartes, plus performantes dans leur teneur informative au plan médical et identitaire (intégration des coordonnées du médecin traitant, de la photographie de l'assuré...), ont été réalisés par les systèmes SG-CAM et Esope de la CNAMTS. L'ENIM a, pour sa part, défini et préparé les conditions d'octroi, assumé la gestion des relations avec ses assurés. Le nombre de cartes diffusées en quatre mois s'est élevé à 1 607.

- Autre novation : se substituant à des attestations sur papier, des **cartes européennes d'assurance maladie** ont pour la première fois été attribuées aux ressortissants de l'ENIM aux fins de certifier leur qualité d'assuré social lorsqu'ils voyagent dans les pays de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou en Suisse ainsi qu'au Liechtenstein.

Avantage de cette carte : elle dispense de l'avance des frais à engager ou à défaut, permet d'obtenir un remboursement sur place si la législation du pays d'accueil l'autorise.

Durée de la validité de cette carte : un an.

Nombre de cartes diffusées en 2008 : 3 620.

## ■ contrôles

En 2008, le taux des contrôles comptables s'est globalement élevé à 5,12 %, dont 3,6% concernent les prestations en nature et 7,23% les prestations en espèces. La baisse enregistrée par rapport à 2007 où il atteignait 11%, s'explique par la mise en place de l'adossement à la CNAMTS. Le contrôle pratiqué sur les prestations en nature est en particulier passé de 10% à 3,6%. Cette baisse a pour contrepartie le fait, pour l'établissement, de bénéficier des contrôles implémentés dans les applications de la CNAMTS : l'ENIM les utilise désormais.

L'incidence financière des contrôles a représenté 1,126M€, contre 1,466M€ en 2007 : baisse résultant du moindre taux de contrôle général mais aussi de variables liées aux dossiers examinés.

## pensions de retraite et d'invalidité

En 2008, le Centre des pensions (CDP) de Paimpol a servi un volume de 128 934 pensions, au titre de la Caisse de retraite des marins et de la Caisse générale de prévoyance, à 122 727 bénéficiaires (6 207 d'entre eux cumulant des pensions des deux caisses).

### ■ volumes gérés

#### pensions servies

- Le volume des pensions d'**ancienneté** servies par la Caisse de retraites des marins (CRM) reste stable : **118 826** en 2008 contre 118 591 en 2007 (+0,2%).

Dans cet ensemble, 42 551 pensions dites "spéciales" pour valider de brèves activités (de 3 mois à 15 ans) représentent une part de 35,8% (32,88% en 2007). L'évolution de cette part, en constante progression, atteste des carrières moins uniformément maritimes que par le passé.

- Les pensions d'**invalidité** servies par la Caisse générale de prévoyance (CGP) diminuent (- 1,97%), passant de 10 311 à **10 108** entre 2007 et 2008.

#### pensions concédées

- Sur la **CRM**, le nombre de pensions concédées marque une baisse de 2,2%, avec **2 793** pensions octroyées en droit direct à des marins, contre 2 856 en 2007.

Les pensions d'ayants droit ont, quant à elles augmenté, passant de 2 403 à **2 452** (+2,03%).

La part des pensions spéciales dans l'ensemble des concessions est majeure : 2 557 pensions (48,75%).

- Sur la **CGP**, le volume des pensions d'invalidité concédées aux marins et aux ayants droit est demeuré stable, avec **305** pensions allouées (306 en 2007), dont 249 pour invalidité professionnelle.

244 de ces pensions sont en droit direct.

### ■ faits marquants

- L'**information sur les retraites** prévue par la loi du 21 août 2003 implique d'être en mesure de renseigner les assurés sur leurs droits, estimer les montants afférents, assurer les coordinations avec les 35 autres organismes de retraite concernés.

Mise en œuvre depuis 2007, cette mesure s'est traduite, en 2008, par l'envoi personnalisé d'informations à 14 172 marins, ciblés selon leurs années de naissance. Ainsi, des relevés individuels de situation ont été adressés aux cohortes nées en 1958 et 1963 tandis que l'estimation indicative globale du montant de leurs pensions a été transmise aux cohortes nées en 1950 et 1951.

- L'étude de la refonte des **systèmes d'information** du CDP s'est poursuivie, l'objectif visant à améliorer les services et fonctionnalités (information en ligne, sécurité des traitements, tracé des liquidations...) et à faciliter l'intégration des évolutions normatives.

L'architecture générale du futur système a ainsi été définie. Elle prévoit, en arrière plan, la constitution de socles communs aux divers traitements assurés par l'ENIM dont un référentiel relatif aux "auteurs de droits" et une base de données regroupant les droits acquis. Autres priorités définies : la facilitation des échanges avec les partenaires externes, des automatisations pour la liquidation des dossiers (gain de productivité, fiabilité), le développement des services aux usagers.

### ■ contrôles

- contrôles de l'ordonnateur

Après des **orphelins**, les enquêtes lancées annuellement pour vérifier les ouvertures de droit ont conduit à examiner 719 situations de scolarité (d'où suspension de 180 pensions et maintien de 539), à contrôler les ressources de 526 orphelins infirmes majeurs (4 pensions suspendues) et de 347 orphelins non infirmes (36 pensions suspendues, 80 révisées après recueil du montant des prestations familiales notamment).

Des **automatisations** ont continué d'être instaurées pour fiabiliser les liquidations : suspension des

pensions d'orphelin à 21 ans, écrêtage en cas de cumul de pensions CRM et CGP, agrégation de compléments différentiels aux pensions CRM dans le cadre de la coordination inter régimes... Le mécanisme d'échanges automatisés avec la Direction générale des impôts a par ailleurs dispensé de l'enquête effectuée pour déterminer les pensionnés passibles ou non de la contribution sociale généralisée.

● contrôles comptables

Un volume de 9 747 dossiers a été traité par le CDP en 2008 (10 201 en 2007, soit -4,45%).

Le contrôle comptable, exercé sur l'ensemble avant toute mise en paiement, a permis de noter une très sensible amélioration. Le taux global d'anomalies détecté et corrigé par ce filtre est en effet passé de 11,19% à 8,60% entre 2008 et 2007. La baisse concerne notamment les dossiers de concession (taux de 12,59% au lieu de 17,15), avec 720 anomalies relevées contre 982.

■ archivage

Le Centre national des archives conserve tous les documents permettant de reconstituer la carrière des marins. Depuis 1998, la **gestion électronique** permet de traiter ce fonds, l'archivage sur film s'opérant en continu à partir de données inscrites sur cd-rom (à tout moment, les agents du CDP peuvent ainsi consulter l'image des documents).

Fin 2008, un volume de 1 696 662 vues scannées afférant aux dossiers de pension était dénombré (1 489 875 en 2007).

Concernant l' **archivage sur papier**, différents types de documents plus ou moins anciens demeurent exploités, dont 2 500 registres d'embarquements collectifs accomplis entre 1939 et 1958, 8 000 rôles individuels d'équipage établis entre 1939 et 1989, des fiches dites "Acker" retraçant les carrières effectuées entre 1951 et 1975, des déclarations de salaires manuscrites principalement réalisées avant la mise en œuvre, en 1990, de nouveaux modes déclaratifs (la déclaration trimestrielle simplifiée et la déclaration mensuelle informatisée de services et de taxes). L'exploitation optimale de ce fonds a exigé nombre de relations avec les partenaires externes. Celles instaurées avec les Services historiques de la marine nationale et les Services départementaux des archives ont été tout particulièrement développées.

## cotisations et contributions sociales

En 2008, le Centre national de liquidation des rôles d'équipage (CNLRE) a traité 42 420 titres de contributions et cotisations, contre 47 764 en 2007 : baisse principalement liée aux délais de mise en œuvre des dispositifs d'exonération et d'allègement de charges sociales décidés par le Gouvernement en faveur du secteur de la pêche.

### ■ production

- déclarations mensuelles informatisées de services et de taxes

Le CNLRE a reçu **1 250** déclarations mensuelles informatisées de services et de taxes (DMIST) de la part d'armements disposant d'outils de paye informatisés capables de, simultanément, déclarer les services de leurs employés et calculer les cotisations dues à l'ENIM. La légère baisse par rapport à 2007 (1 294 DMIST avaient été comptabilisées) s'explique essentiellement par un moindre nombre d'armements : 108 au lieu de 120, la plupart relevant du secteur du commerce (84), les secteurs de la pêche et de la plaisance n'en comptant que 16 et 8 respectivement.

Au total, 1 743 DMIST (initiales et rectificatives) ont été répertoriées.

- déclarations trimestrielles simplifiées

En 2008, le nombre de déclarations trimestrielles simplifiées (DTS) est passé de 32 259 à **31 267**. Cette baisse est notamment liée aux complexités de la mise en œuvre, durant le 1<sup>er</sup> semestre, des mesures octroyées aux pêcheurs.

Au total, le système de la DTS a concerné 8 022 armateurs, contre 8 163 en 2007, le nombre de titres émis étant de 28 219.

- décompte trimestriel automatisé

Ce nouveau mode d'émission des titres de taxation, progressivement lancé dans les départements d'outre mer depuis 2006, a été appliqué uniformément à tout ce secteur en 2008. Principe du dispositif : sur la base des services des marins déclarés aux Affaires maritimes, l'ENIM calcule automatiquement les montants des taxations, après avoir intégré des variables tenant aux caractéristiques techniques des navires et aux modalités d'activité et d'exploitation.

Au total, **9 472** DTA ont été liquidés et 8 757 titres émis (contre 1 609 en 2007). **2 199** armateurs ont été concernés par le dispositif.

### ■ cas particuliers

Outre ces systèmes déclaratifs, le CNLRE instruit d'autres types de dossiers, pour taxation.

- collaboration des conjoints de chefs d'entreprise maritime à l'activité de celle-ci

**959** dossiers ont été gérés à ce titre, contre 843 en 2007 (et 444 en 2004). Cette forte progression est à mettre en lien avec la loi n°2005-882 en faveur des petites et moyennes entreprises qui a étendu à toutes les formes de navigation le bénéfice du statut social créé en 1997 pour les conjoints du secteur de la pêche. L'option d'une pension personnelle assortie d'une cotisation spécifique demeure majoritaire (909 bénéficiaires), le choix de la pension partagée avec le chef d'exploitation sans cotisation propre restant faible (50 bénéficiaires). Un quart des adhésions concerne le secteur ostréicole de Marennes Oléron.

- mesures économiques et sociales

Pour ce qui est du soutien en faveur des entreprises, les réductions relatives aux bas salaires prévues par la loi n°2003-47 (dite "Fillon") s'avèrent largement appliquées puisqu'elles ont concerné **2 499** armateurs et celles, dites "amplifiées", prévues par la loi n°2006-1666 pour les entreprises comptant moins de 20 salariés ont concerné **3 827** armateurs.

Les exonérations pour activité liée à la concurrence internationale ont, pour leur part, été appliquées à **49** sociétés relevant du registre international français créé en 2005.

Les dispositifs d'aide à l'emploi ont revêtu diverses formes : 203 contrats d'apprentissage, 213 contrats de professionnalisation, 131 aides à la création d'entreprise (dont 63 en métropole et 68 outre mer), 74 aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (dont 2 ont pu prétendre à une prolongation d'aide).

- gestion des entreprises maritimes

Les validations de périodes passées à terre\* par les marins pour la gestion de leur entreprise marquent une baisse (**31 069** journées contre 35 238 en 2007), le nombre des demandeurs s'avérant moindre (**621** au lieu de 662).

\* Pour rappel, selon l'article 15 de la loi du 18 novembre 1997 : "Tout propriétaire embarqué qui interrompt la navigation pour les besoins de la gestion de son entreprise, à condition que les périodes correspondantes représentent par année civile moins de 50% du total des services validés pour pension sur le régime spécial de sécurité sociale des marins, continue d'être considéré comme embarqué."

- surclassement et reclassement catégoriels

Les décisions de surclassement\* et de reclassement\* se sont respectivement élevées à **2 678** et **741**, contre 2 857 et 1 327 en 2007.

\* Les surclassements sont principalement octroyés après 10 ans passés par le marin dans une même catégorie. Les décisions de reclassement valident des améliorations catégorielles liées à des fonctions de nature particulière.

- périodes d'enseignement maritime

Un agrément a été donné à **282** demandes de validation rétroactive pour des périodes accomplies au titre de l'enseignement maritime, de la promotion sociale, de la formation professionnelle ou de cours d'élèves boursiers (259 demandes en 2007).

## faits marquants

- Durant la première partie de l'année, le CNLRE s'est mobilisé pour la mise en œuvre des trois dispositifs d'**aides en faveur des pêcheurs** décidés par le Gouvernement après la hausse du gazole. En l'occurrence :

- la poursuite, jusqu'à la fin janvier 2008, de l'exonération totale des contributions patronales et des cotisations salariales accordées depuis novembre 2007,

- la prolongation de cette exonération en février 2008 pour les seuls salariés,

- l'allègement pérenne des charges patronales et salariales à compter du 1<sup>er</sup> février 2008, en application du décret n°2008-338 du 14 avril 2008. Complexités à souligner : cet allègement varie en fonction de 17 situations déterminées selon les genres de navigation, les types de navires et de services ainsi que les modes embarqués. Le recueil d'un certain nombre de ces renseignements a exigé d'instaurer les connexions adéquates avec les administrations détentrices.

- Durant le second semestre, les études ont porté sur l'extension à la métropole, en 2009, du dispositif du **décompte trimestriel automatisé** déjà appliqué outre mer.

Au plan technique, les mesures propres à la métropole ont été intégrées au moteur de règles relatif aux taxations. Le paramétrage des contrôles permettant de détecter les cas d'irrecevabilité (chevauchements de lignes de service, classements catégoriels erronés...) a impliqué nombre de tests.

Au plan de la communication, des réunions ont été organisées sur le littoral pour renseigner les professionnels et les services des Affaires maritimes. Une brochure explicative a par ailleurs été largement diffusée.

Au plan administratif, indépendamment de l'enregistrement des données relatives aux navires, l'opération a impliqué de faire coïncider la périodicité des émissions avec l'échéance des trimestres civils : tous les navires ont ainsi été désarmés au 31 décembre 2008 pour être réarmés au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

# action sanitaire et sociale

En 2008, le budget de l'action sanitaire et sociale a représenté 8 894 800 €, dont 54% pour l'octroi d'aides individuelles (les personnes âgées étant les premiers bénéficiaires) et 46% pour le subventionnement d'organismes sociaux oeuvrant dans le secteur maritime (assistance sociale, accueil et hébergement des marins et pensionnés, prévention...).

Fait marquant de 2008 : afin d'améliorer l'aide aux plus démunis (64% des pensions de l'ENIM se situent en deçà des seuils de pauvreté), il a été décidé de doubler le montant de six prestations individuelles. Cette revalorisation s'est traduite par une dépense supplémentaire de 413 288€.

- la prestation de **garde à domicile**, qui a atteint 14 742€ (+39,45% par rapport à 2007) pour un nombre de 14 dossiers identique à celui de 2007, la part horaire étant doublée pour s'élever à 20€;

- l'**aide à l'hébergement temporaire** en établissement d'accueil, qui a totalisé 12 085€ (+17,68% par rapport à 2007) pour 15 demandes (comme en 2007), la part horaire étant portée à 20€;

- l'**aide à la climatisation** dans les départements et territoires d'outre mer, qui a émargé à hauteur de 3 152€ pour 5 dossiers (pas de sollicitation en 2007), l'aide majorée pouvant atteindre 1 600€.

- ▶ les frais de **vaccination antigrippale** dispensés à 24 629 ressortissants ont représenté 155 578€, marquant peu de variation par rapport à 2007 (+0,32% et -1,64%).

## aides individuelles

■ prestations attribuables aux pensionnés

- ▶ L'**aide ménagère** à domicile demeure le premier poste de dépenses de l'action sanitaire et sociale et l'aide centrale aux personnes âgées. Le montant de 2008 a représenté **2 862 984€** contre 2 906 821€ en 2007, dont 2 739 898€ pour les interventions mêmes et 123 086€ au titre de l'aménagement du temps de travail des organismes prestataires. Les prises en charge ont bénéficié à **1 994** personnes contre 2 003 en 2007.

- ▶ **Six prestations ont été réévaluées**, qui concernent :

- l'**aide à l'amélioration de l'habitat**, dont le montant global s'est élevé à 333 049€ au profit de 135 personnes (respectivement +80,10% et +17,39% par rapport à 2007), la participation de l'ENIM aux travaux étant portée à 3 000€;

- l'**aide aux frais de chauffage**, qui a totalisé 220 767€ au bénéfice de 1 023 assurés (+99,74% et +1,18% par rapport à 2007), la part majorée de l'ENIM variant selon 4 niveaux de revenus ;

- l'**aide aux vacances**, qui a représenté 70 940€ pour 130 personnes (+65,89% et +11,11% par rapport à 2007), l'aide revalorisée variant selon le type d'hébergement et l'octroi d'autres aides éventuelles ;

■ prestations attribuables aux actifs, aux pensionnés et ayants droit

- ▶ En matière de **secours**, 1 343 allocations ont été servies totalisant **806 347€**, contre 1 443 pour 692 720€ en 2007 (-6,93% et +16,41%).

Dans cet ensemble :

- 150 120€ ont été répartis à titre de secours d'urgence entre 45 personnes appartenant aux familles des **18 marins disparus en 2008** par suite de naufrages ou d'accidents du travail (en 2007, les 31 membres des familles des 15 marins disparus avaient été secourus à hauteur de 117 430€) ;

- 410 663€ ont été octroyés à titre de secours ordinaires pour accident ou maladie, 157 demandes étant liées à des risques professionnels et 854 à des risques non professionnels ;

- 245 564€ ont été alloués en tant que secours pour frais d'obsèques à 287 personnes ;

- les autres formes de secours sont surtout dues à l'achat de fournitures et appareillages médicaux ou para médicaux non inscrits à la nomenclature du tarif interministériel des prestations sanitaires.

- ▶ Des **indemnités de maternité** représentant 361 060€ ont été servies à 61 femmes marins reconnues temporairement inaptes à la navigation en raison de leur grossesse mais dont les droits

aux congés de maternité n'étaient pas encore ouverts (267 809€ pour 51 bénéficiaires en 2007).

▶ **L'allocation représentative de services ménagers** a représenté un coût de 33 046€ pour 58 assurés âgés de moins de 60 ans dont l'état de santé exigeait une assistance temporaire au foyer (52 dossiers pour 31 767€ en 2007).

▶ aides diverses

● 16 **prestations "supplémentaires"** essentiellement allouées pour participer aux frais du ticket modérateur de l'assurance maladie ont totalisé 6 883€ (17 pour 5 773€ en 2007).

● Des **allocations d'études et autres interventions** prévues au titre de dons et legs ont été servies à 23 personnes pour un montant global de 5 897€ (21 pour 4 751€ en 2007).

▶ prestations attribuables aux handicapés

● 27 **aides techniques** ont été octroyées, totalisant 51 920€ (24 pour 55 141€ en 2007). Il s'agit de prestations à caractère non médical : aménagements pour l'accessibilité au logement ou l'adaptation au handicap, matériels favorisant l'éducation et la communication...

● 5 **primes de fin de rééducation** totalisant 6 720€ ont bénéficié aux marins effectuant un stage de reclassement dans un établissement agréé par la sécurité sociale, hors centre de formation professionnelle pour adulte (11 pour 14 642€ en 2007).

## principales subventions

### aides collectives

■ prévention

Les actions se sont concrétisées par l'octroi de :

- 44 100€ au titre de la **lutte contre la tabacologie**, 882 personnes ayant été remboursées de leurs substituts nicotiniques dans la limite de 50€ l'an ;
- 40 767€ pour des frais de **cures thermales** ;
- 10 100€ à 2 organismes oeuvrant pour la **lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie** ;
- 10 634€ au titre du **dépistage du cancer du sein**, 818 actes ayant été pratiqués.

■ hébergements, actions de proximité

- 560 000€ ont été alloués à titre de subvention d'**équipement** pour la construction et la modernisation de 4 établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (réservation de 17 lits pour les assurés de l'ENIM en contrepartie).
- 4 300€ ont été octroyés pour le **fonctionnement** de 2 organismes oeuvrant pour l'accueil des marins dans les ports et le développement des soins palliatifs.
- 11 560€ ont été versés à la Caisse maritime d'allocations familiales pour l'intervention au foyer des assurés de **travailleuses familiales** en cas de maladie, hospitalisation, grossesse ou adoption.

### partenariats

■ avec le SSM

Issu de la fusion de deux organismes oeuvrant dans les secteurs de la pêche et du commerce, le **Service social maritime**, pour sa première année de plein exercice, s'est évidemment attaché à renforcer l'unité de son réseau qu'animent une soixantaine d'assistants sociaux.

▶ Pour financer les actions menées pour son compte, l'ENIM a reconduit au SSM la somme

allouée en 2007 : **1 402 040€** Les recettes globales de cet organisme s'étant élevées à 5 038 980€, l'apport de l'ENIM apparaît éminent (27,82%), les cotisations des armateurs et marins émergeant pour 57,64% et le solde provenant de subventions diverses.

Concernant le programme développé par le Service, il a surtout été axé vers la prévention et le traitement des problèmes de santé (26%), le conseil budgétaire (35%), l'accompagnement administratif (23%), le logement et les actions familiales (6% et 4%).

S'agissant des usagers, 51% se sont avérés en activité (dont 51% à la pêche, 35% au commerce, 12% dans les établissements d'enseignement maritime) et 49% inactifs.

Au total 72 733 actes ont été enregistrés, répondant à 14 495 appels émanant du Nord et de Normandie (20%), de Bretagne (35%), du littoral atlantique (22%), de la façade méditerranéenne (18%), des départements d'outre mer (5%).

#### avec l'AGISM

L'accueil des marins et de leur famille dans les ports et la mise à leur disposition d'installations et services de bien-être constituent une obligation résultant d'une convention de l'OIT.

Depuis 1946, l'**Association pour la gestion des institutions sociales maritimes** est l'organisme qui permet à la France de satisfaire à cette obligation, sous le contrôle et avec le soutien financier de l'ENIM.

► En 2008, l'ENIM a versé **960 000€** à l'AGISM (+ 0,65% par rapport à 2007) dont 600 000€ pour compenser les réductions tarifaires accordées aux marins, 300 000€ pour des investissements dans les maisons des gens de mer et 60 000€ pour améliorer les centres d'accueil.

● A noter : le chiffre d'affaires de l'AGISM a marqué une hausse de 13,74% par rapport à 2007 en atteignant 7 199 722€ HT. Négatif en 2007, le résultat brut d'exploitation a progressé de 299 307€

L'hébergement demeure le secteur le plus rentable, augmentant de 23% par rapport à 2007 pour représenter 4 409 949€HT. Avec 88 217 nuitées, le taux d'occupation a été de 61% (excédant la moyenne nationale de 59% selon l'INSEE), le prix moyen des chambres étant passé de 48,4€ à 50€HT. La restauration, en baisse en 2007, a progressé de 12% pour totaliser 2 835 888€HT, avec 133 381 couverts servis.

Des écarts d'activité apparaissent tant dans les hôtels de l'ENIM gérés par l'AGISM (+45,9% au Havre, +15% à Dunkerque et La Rochelle, mais -5,4% à Boulogne-sur-mer et -7,1% à Concarneau) que dans les propriétés mêmes de l'AGISM (+42,4% à Brest, +15% à Marseille, mais -5,6% à Lorient).

Des investissements ont permis de rénover des chambres au Havre (250 000€) ou à Concarneau (30 000€) et de procéder au ravalement de la façade arrière de Boulogne (20 000€).

Dans les centres d'accueil de marins, 60 000€ ont été consacrés à des réfections et des équipements.

#### avec l'IMP

La diminution des accidents du travail maritime figure parmi les objectifs de la politique de prévention de l'ENIM. Pour y parvenir, l'ENIM s'appuie sur l'**Institut maritime de prévention** dont elle est le principal financeur.

► En 2008, la dotation allouée à l'IMP par l'ENIM a été revalorisée de façon significative pour atteindre **365 000€** (+19,72%).

● Sept programmes visant à améliorer la sécurité, l'état sanitaire et les conditions de travail à bord, ont permis d'assurer :

- des études statistiques sur les accidents du travail maritime (par région et selon les types de navigation, métiers, navires), avec l'indication des circonstances et conséquences ;
- des actions documentaires impliquant une veille technologique, des diffusions informatives (dont des brochures sur les matériels de protec-

tion et les alarmes de vigilance), la création de plaquettes sur les protecteurs individuels contre le bruit et les risques en mer en cas de consommation de substances psycho actives ;

- des conférences dans les écoles maritimes ;
- trois sessions de formation sur la sécurité à bord des navires de commerce (dont l'une réservée aux médecins du Centre de consultation médicale maritime de Toulouse) ;
- une participation aux salons professionnels pour sensibiliser à la prévention ;
- la promotion d'agencements de sécurité intégrés aux constructions des navires (deux études ciblées) ;
- un soutien aux organismes initiant des actions de prévention (notamment dans le cadre du Plan de sauvetage et de restructuration de la pêche).

# contrôle médical

Tous les éléments d'ordre médical permettant l'octroi des prestations de la CGP sont passibles de contrôle. En charge de cette mission, le Service du contrôle médical de l'ENIM est conduit à constater les abus en matière de soins, prescription d'arrêts de travail et application de la tarification des actes, à analyser l'activité des professionnels de santé et des établissements de soins, à participer à la gestion du risque. Les contrôles et demandes de prestation sont traités dans les sites de Paris, Bordeaux, Lorient, et Saint-Malo. Les expertises et contrôles de personne exigent le déplacement des médecins-conseil et le concours de médecins correspondants.

Le Service assure, par ailleurs, la rédaction des mémoires médicaux pour les affaires contentieuses. Il mène les études en santé publique, le plus souvent en collaboration avec les autres régimes spéciaux. Pour le Conseil supérieur de santé, il instruit les demandes et assure le suivi médico-administratif.

## ■ conseil supérieur de santé

En 2008, le CSS a examiné **998 dossiers**, contre 1 014 en 2007. La majeure partie se rapporte aux demandes de pension liée à un risque professionnel et à l'inaptitude à la navigation :

- l'**invalidité pour maladie professionnelle** a généré 28,76% des cas étudiés, voire 30,07% s'il est ajouté les demandes de révision de pension antérieurement concédée à ce titre (285 et 13 dossiers).

- l'**invalidité pour accident** a représenté 25,53% des cas examinés, voire 29,36% avec les demandes de révision des pensions du même ordre (253 et 38 dossiers).

L'atteinte des membres supérieurs continue de constituer l'objet majeur des demandes (99 dossiers, dont 52 relatifs aux mains).

- l'**inaptitude définitive à la navigation** a constitué 9,19% des dossiers (91 demandes de pension de retraite anticipée sur la CRM étant sollicitées).

- ▶ Contrairement aux tendances observées ces dernières années, une légère hausse des demandes relatives aux accidents apparaît, tandis qu'une diminution des demandes liées aux maladies professionnelles est observée.

- ▶ S'agissant plus particulièrement des maladies professionnelles, le CSS s'est prononcé sur 287 demandes de reconnaissance. 228 accords ont été formulés et 59 refus prononcés.

- Pour ce qui est des maladies liées à l'amiante (127 dossiers), le taux moyen d'incapacité permanente partielle (IPP) attribué pour les lésions d'asbestose (80 cas) s'est avéré en deçà de 5% pour 51 cas ; celui des affections cancéreuses (32 cas) était compris entre 65% et 100%, avec un âge moyen des victimes de 69,7 ans.

- Pour ce qui est des troubles musculo-squelettiques, sur les 127 dossiers examinés, 43 seulement ont donné lieu à l'attribution de taux d'IPP (inférieurs à 18%, en général) ; 84 cas présentaient des états non encore consolidés.

## ■ rééducation professionnelle

Souvent demandée à l'issue de commissions spéciales de visite en cas de pension de retraite anticipée ou de pension pour maladie professionnelle, la rééducation professionnelle a impliqué l'examen de 91 cas (+28,16% par rapport à 2007).

## ■ études en santé publique

- Dans ce cadre, les médecins-conseils de l'ENIM participent aux rencontres médicales du **club des régimes spéciaux**. La cible principale des études de 2008 a concerné la gestion du risque.

- L'ENIM a par ailleurs participé à une étude spécifique diligentée à la demande de l'**Institut national de veille sanitaire** dans la collectivité territoriale de **Saint-Pierre-et-Miquelon**. L'investigation faisait suite à la suspicion d'un excès de cancers et de leucémies, qu'une partie de la population mettait en relation avec le stockage et le brûlage à ciel ouvert de déchets de diverses natures. L'étude de l'ENIM a corroboré le résultat final de l'enquête, en n'observant pas d'impact immédiatement pathogène dû au contexte environnemental. 15 cas de cancers concernaient les ressortissants de l'ENIM sur les 233 répertoriés.

# activité informatique

En 2008, les chantiers relatifs à l'assurance maladie et au secteur des cotisations ont tout particulièrement mobilisé la Division des services informatiques. Dans le même temps, les autres études inscrites au schéma directeur informatique de l'ENIM pour la période 2007 à 2010 (rénovation du système de gestion des pensions, développement d'actions de communication centrées vers l'utilisateur...) ont été poursuivies, les traductions applicatives de diverses mesures réglementaires ou de simplification administrative et technique étant par ailleurs assurées.

## traitements de l'assurance maladie

### ● adossement à la CNAMTS

Le basculement du traitement, en infogérance, des prestations en nature de la CGP vers les systèmes d'information de la CNAMTS a impliqué tout au long de 2008 des échanges et travaux adaptatifs.

Des études ciblées ont par ailleurs été requises pour certaines novations ou procédures, dont :

- **l'octroi de cartes d'assuré au format Vitale 2** (développements en cas de primo émission, perte ou détérioration des cartes Vitale "1 bis") ;
- **l'utilisation du logiciel médical Hippocrate** (étude technique, tests, reprise de données) ;
- **les changements d'affiliation sociale** (actualisation des données, incidences sur les cartes Vitale...).

**NB** : Les retards de l'adossement (incapacité actuelle de la CNAMTS à traiter la totalité des spécificités du régime des marins et à livrer l'ensemble des applicatifs utiles) ont conduit l'ENIM à développer des solutions temporaires.

Ainsi, pour traiter les **prestations en espèces**, la nécessité de refondre l'application existant au sein du système d'information de l'ENIM s'est imposée. Une stratégie d'interaction avec le Régime général a été définie afin de mutualiser au maximum les phases de traitement communes avec celles des prestations en nature hébergées à la CNAMTS (pour les paiements, mandatement, l'éditique, l'archivage...). Une architecture générale a été élaborée, ainsi

qu'une description détaillée des règles de gestion et des évolutions fonctionnelles.

### ● autres actions

- **Numérisation des feuilles de soins sur papier** : étude d'implantation et mise en production, à Lorient, d'une plateforme de scannage et de vidéo-codage (système "Synergie") apte à traiter une large part de ces documents.

### ● Développement des relations partenariales, avec :

- les **professionnels de santé**, via le portail informatique de l'ENIM pour la mise à disposition d'informations administratives les concernant et concernant leurs patients assurés à l'ENIM ;
- les **armateurs**, pour la montée en charge du dispositif de la **subrogation** des indemnités compensatrices de salaires de la CGP en cas d'arrêt de travail ;
- le **Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie**, pour l'envoi systématisé de fichiers relatifs aux professionnels de santé ;
- le fonds de financement de la **couverture maladie universelle**, pour la production d'états récapitulants l'évolution des bénéficiaires.

## traitements des pensions

- **Information sur les droits à la retraite** : en relation avec le groupement d'intérêt public Info retraite, émission des relevés individuels de situation pour les marins nés en 1958 et 1963. Envoi des estimations indicatives globales des montants de leurs pensions pour les marins nés en 1950 et 1951. Finalisation du traitement des émissions rectificatives et des envois de renseignements à la demande.

- **Futur système d'information des pensions** : étude de ce projet, dit "Pénhir", qui prévoit nombre d'automatisations et nouvelles fonctionnalités, dont la pré liquidation des carrières au fur et à mesure de la communication des services (les marins pouvant dès lors être renseignés en continu sur les droits acquis). Rédaction des spécifications générales, fonctionnelles et techniques ; élaboration du cahier des charges.

- Divers autres développements ont été assurés, en particulier pour l'application de nouvelles dispositions en faveur des ressortissants (**revalorisation des pensions** de 1,1% au 1<sup>er</sup> janvier et de 0,8% au 1<sup>er</sup> septembre ; octroi de **200€** aux pensionnés les plus démunis en mars) ainsi que pour des maintenances correctives et des requêtes statistiques.

■ traitements des cotisations  
■ et du recouvrement

● **Intégration des évolutions réglementaires** : développements pour l'application modulée des exonérations contributives prévues à la pêche à titre temporaire puis pérenne, ainsi que pour l'application de la réforme des contrats de professionnalisation et des exonérations prévues par la loi d'orientation pour l'outre mer.

● **Décompte trimestriel automatisé (DTA)** : étude pour l'adaptation en métropole de la solution implémentée en 2007 dans les départements ultramarins.

● **Système d'information relatif au recouvrement des recettes** : refonte de l'application Rec et de ses interfaces (avec la base "Droits acquis", l'application Sirepa...). Choix du progiciel, rédaction du cahier des charges. Maintenances sur l'actuel système, en parallèle.

● **Déclenchement automatisé des taxations** : à partir des services déclarés et transmis par les Affaires maritimes, étude des dispositifs à déclencher à partir d'échéanciers ou de cas ciblés (vente de navire, etc.).

● **Editique** : homogénéisation des titres de cotisation pour les traitements par lecture optique. Normalisation des titres émis par l'ENIM (DTA, avis de trop payé...) ou pour le compte du Service social maritime et du Comité national des pêches et des élevages marins.

● **Fonctions et catégories de classement** des marins : participation aux réflexions sur le catalogue des fiches "fonctions/catégories", en vue d'une intégration dans un moteur de règles.

■ traitements des interventions sociales

● Analyse et mise en œuvre d'évolutions sur le logiciel de traitement.

■ traitements de gestion interne

● Logiciel de gestion budgétaire et comptable **Sirepa** : automatisation des chargements, changement de serveur.

● **Immobilisations** : mise en œuvre du logiciel Immonet, associé à Sirepa.

● **Système de gestion du personnel CIVI-RH** : intégration de nouvelles versions plus performantes et implémentation de patches correctifs.

● **Contentieux** tiers responsable : étude pour la modernisation des traitements, définition des spécifications, réalisation des premiers lots.

■ domaines transverses

● **Création du site Internet enim.eu** : après récupération des pages hébergées sur le serveur "Mer", conception informatique du nouveau site de l'ENIM permettant l'offre de services en direction des professionnels de santé et des assurés.

● **Création d'une base relative aux droits acquis** par les ressortissants de l'ENIM : étude des dispositifs de sécurité et contrôles requis.

● **Moteur de règles** : choix et intégration d'un moteur de règles relatif aux calculs des taxations et des pensions de l'ENIM ainsi qu'aux contrôles des lignes de services alimentant la base "Droits acquis".

● **Modernisation des échanges avec les Affaires maritimes** : réflexion pour rationaliser les relations selon les métiers de chacun, avec des responsabilités définies quant aux procédures et fiabilisations. Recensement des flux et données partagés, élaboration de solutions techniques ciblées.

■ architecture technique

● **Urbanisation** : redéfinition des principes de l'architecture du système d'information de l'ENIM (découpage, outils et référentiels communs aux services, modalités d'échange avec les ressortissants et partenaires...).

● **Architecture technique et logicielle** : étude pour fiabiliser le socle technique, en référence aux standards actuels.

● **Sécurité** : implantation de nombreux dispositifs (accès internet, sauvegardes, robotique...).

● Evolution des **solutions logicielles et matérielles** concernant une vingtaine de domaines (serveurs, sondes réseaux...).

● **Editique** : modification applicatives dues au changement de prestataire, mise en place d'un système transverse, normalisation de l'éditique institutionnelle.

● **Archivage** : normalisation des procédures et intégration de nouvelles applications.

● **Info Centre ENIM** : formations pour l'implantation de la version 11 du produit Hypérion et installation d'un nouveau serveur.

● **Administration** des systèmes : études pour actualiser les habilitations en fonction des circuits de décision ainsi que pour les accès aux applications hébergées sur les systèmes de la CNAMTS.

## communication

En 2008, la communication de l'ENIM a prioritairement visé à sensibiliser à la politique de modernisation de l'Etablissement, signaler les nouveaux services offerts aux ressortissants, renseigner sur l'évolution statutaire de l'Etablissement.

Principales actions :

- en externe
  - Parution de trois numéros d' "ENIM actus" dans Le Marin (février, juillet, septembre) incluant notamment des articles sur la revalorisation des aides sociales, l'adossement technique à la CNAMTS, les émissions de cartes d'assuré au format Vitale 2 et de cartes européennes d'assurance maladie, le renouvellement du Conseil supérieur de l'ENIM ;
  - Envoi, pour la 2<sup>ème</sup> campagne d' "information sur les retraites", de dépliants et affiches aux services sociaux et aux administrations maritimes ;
  - Diffusion d'un **dépliant informatif** relatif au nouveau mode déclaratif -le "décompte trimestriel automatisé"- et mise à jour de deux dépliants ("l'ENIM en quelques chiffres" et "Cotisations") ;

- Participation au salon Maritima à Paris ;
- Etude pour la refonte du **site Internet** de l'ENIM et l'actualisation des données ;

● en interne

- Organisation de trois "**Rencontres de Fontenoy**", pour partager l'actualité des administrations Mer (thèmes : l'ostréiculture, l'histoire de l'immeuble Fontenoy, le nouveau Service social maritime) ;
- Alimentation du **site intranet** de l'ENIM, notamment pour informer de l'évolution statutaire de l'Etablissement et du projet de délocaliser les services parisiens à La Rochelle ;
- Organisation d'une journée consacrée à l'**intégration des agents handicapés**, avec l'intervention de "Théâtre à la carte" pour sensibiliser aux situations vécues ;
- Réalisation d'une revue de presse ;
- Participation à l'opération Don du sang ;
- Participation au club "Développement durable" réunissant les établissements publics du Ministère.

## documentation

site intranet Naiade

Pour sa 5<sup>ème</sup> année d'ouverture, le site Naiade (base d'information et de documentation juridique maritime) a offert à la consultation 61 519 pages et enregistré 14 663 visites. La progression apparaît sensible par rapport à 2007 puisque 11 961 visites avaient été alors recensées.

- Concernant les consultations, les rubriques auxquelles il a été le plus souvent fait appel demeurent celles des circulaires et des fiches de procédure et d'information réalisées afin d'aider les agents des Affaires maritimes et des centres ENIM au traitement des dossiers. La rubrique relative aux actualités vient en troisième plan.

● S'agissant du fonds documentaire de la base, l'enrichissement s'est traduit par l'insertion de 64 textes réglementaires ou notes de synthèse, par la refonte ou l'actualisation de 72 fiches de procédure et par la création de 13 nouvelles fiches prenant principalement en compte les évolutions de l'assurance maladie. Au total, à la fin de 2008, le site Naiade proposait ainsi 142 fiches.

- Parallèlement, un important travail d'indexation a été mené (description de l'environnement des textes, abrogations, modifications...), l'objectif étant de mettre en ligne ces référencements en 2009. L'amélioration de l'ergonomie du site s'est par ailleurs poursuivie afin de faciliter les recherches.

# les personnels ENIM et leur environnement

## les personnels

Au 31 décembre 2008, le personnel comprenait 454 agents (contre 469 en 2007), dont 396 fonctionnaires issus du MEEDDAT ou de corps interministériels et 58 contractuels. En termes d'équivalents temps plein, l'effectif s'élevait à 445 agents (cette unité de décompte introduisant des pondérations surtout liées au travail à temps partiel et aux vacances temporaires d'affectation). A cet ensemble s'ajoute une dizaine de personnes sous contrat d'accompagnement dans l'emploi. Comme par le passé, la baisse enregistrée répond aux objectifs de maîtrise des coûts demandés aux administrations, l'informatisation accrue permettant les adaptations.

### effectifs, évolutions

La **structure en catégorie** atteste une majorité d'agents en catégories C : 54,5% de l'ensemble (99,6% d'entre eux étant titulaires). Les agents de catégories B composent 31,06% de l'effectif (78,01% étant titulaires), tandis que les catégories A comptent pour 14,09% (dont 59,37% titulaires).

La baisse des effectifs a été surtout sensible pour les personnels des catégories B et A (leur nombre respectif passant de 154 et 64 à 141 et 61 entre 2008 et 2007 (soit - 8,44% et - 4,91%). Celle du personnel de catégorie C apparaît moins affirmée (-1,96%), avec une évolution de 254 agents à 249.

Comme par le passé, la **répartition par sexe** atteste une forte représentation féminine : 73,79% de l'effectif. Parmi celles-ci, 205 appartiennent à la catégorie C, 104 à la catégorie B, et 64 à la catégorie A.

Les travailleurs **handicapés**, au nombre de 37, ont représenté 8,10% de l'effectif. Deux nouveaux recrutements sont intervenus en 2008 (catégories C), l'un par l'intermédiaire de l'ANPE, l'autre par titularisation au terme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

La **moyenne d'âge** progresse naturellement, en s'élevant à 49,3 ans au 31 décembre 2008 (elle était de 48,7 ans en 2007, 48 ans en 2006, 47,3 ans en 2005). La tranche des 51 à 55 ans est la

plus conséquente (27%), suivie par celle des 46 à 50 ans (21%). Le nombre de départs en retraite est identique à celui de 2007 : 21, dont 10 concernent les catégories C et 8 les catégories B.

L'option du travail à **temps partiel** s'avère moins adoptée qu'antérieurement : 89 agents ont recouru à cette formule, contre 105 en 2007 (soit 16% de l'effectif, contre 22% en 2007 et 25% en 2006). Répartition des quotités : temps à 90% pour 13 agents, à 80% pour 73 agents, à 50% pour 3 agents.

Concernant les **arrêts pour maladie, accident et maternité**, le volume des absences est demeuré proche de celui de 2007 : 9 447 jours, au lieu de 10 586. Majoritairement, il s'agit de congés de maladie ordinaire.

Les personnes avec lesquelles l'ENIM a conclu un **contrat d'accompagnement dans l'emploi** étaient au nombre de 9 en décembre 2008 (contre 11 en décembre 2007).

### actions de formation

En 2008, 413 agents ont bénéficié d'au moins une formation.

Les 180 sessions de formation organisées à leur intention ont représenté un volume de 1 902 journées. Ces stages se sont adressés aux agents de catégorie A pour 10,73% (3,5 jours de stage en moyenne), à ceux de catégorie B pour 35,00% (4,84 jours de stage), à ceux de catégorie C pour 53,47% (3,83 jours de stage), aux agents sous CAE pour 0,40% (3,39 jours) et aux vacataires pour 0,40%.

L'évolution sur trois ans révèle une hausse significative pour le personnel de catégorie C, une stabilité pour les catégories B et une légère diminution pour les catégories A.

Comme par le passé, l'essentiel des journées a été consacré à la formation continue (1 199 journées), suivie par les formations relatives à la bureautique (345 jours) et aux prises de poste (156,5 jours). Le solde concerne des domaines divers : hygiène et sécurité, préparation aux concours, informatique, adaptations pour l'adossement technique à la CNAMTS, etc.

## cadre de vie et équipements

■ **A Paris**, dans l'immeuble Fontenoy, un changement complet du système de refroidissement et de chauffage de la cuisine et de la salle du restaurant administratif a été réalisé pour un investissement d'environ 300 000 €. La distribution générale du chauffage a également été optimisée. Des réfections importantes du réseau d'assainissement des eaux pluviales et usées ont par ailleurs été opérées.

■ **A Saint-Malo**, l'ensemble du dispositif d'assainissement des eaux pluviales et usées a été réorganisé en réseaux distincts, impliquant des travaux sous la chaussée ainsi que sous l'aire d'entrée du site jusqu'à la jonction avec le réseau urbain.

De nombreuses autres opérations ont par ailleurs permis d'améliorer les équipements de sécurité et de confort.

■ **Sur les trois autres sites de l'ENIM**, à Bordeaux, Lorient et Paimpol, le niveau de confort des locaux n'a pas justifié d'investissements lourds. Seules des opérations mineures ont été effectuées en tant que de besoin : remplacement d'équipements, réparations diverses...

# comptes de l'ENIM

Pour la première fois, les comptes annuels de l'ENIM ont donné lieu à l'exercice de certification désormais prévu par l'article L114-8 du code de la sécurité sociale.

Au vu du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière examinée et du patrimoine observé, cette certification a été accordée par le commissaire aux comptes désigné. Les procédures de contrôle interne avaient été au préalable attentivement étudiées.

## ■ section de fonctionnement

■ En 2008, les **charges** de l'ENIM se sont élevées à **1 618,96 M€**, progressant de 3,40% par rapport à 2007 (hausse de 1,04% entre 2006 et 2007).

Les dépenses de protection sociale, qui en représentent l'essentiel, ont augmenté de 0,58% en totalisant 1 461,37 M€ contre 1 453,01 M€ en 2007 :

- les pensions de vieillesse se sont élevées à 1 069,84 M€, progressant de 0,54% contre 0,92% entre 2006 et 2007 ;
- les pensions d'invalidité (prestations légales d'invalidité, d'incapacité permanente et prestations amiante) s'élèvent en 2008 à 60,88 M€ contre 60,46 M€ en 2007, d'où une augmentation de 0,7% entre les deux exercices;
- les prestations légales de maladie et maternité, d'accident du travail, de maladie professionnelle et décès, ainsi que des prestations diverses (allocations pour pertes d'effets, prestations sur conventions internationales et prestations en territoires d'outre mer) s'établissent en 2008 à 330,64 M€ contre 328,41 M€ en 2007, soit une hausse de 0,68%.

Les charges d'action sanitaire et sociale et de prévention (prestations extralégales et de prévention, participation au financement de travailleuses familiales, subventionnement d'actions d'institutions sociales maritimes) s'élèvent à 8,89 M€ contre 7,44 M€ en 2007 (+ 19,60%).

Les transferts, participations et régularisations représentent en 2008 une charge de 41,16M€ (dont 30,63 M€ au titre des régularisations des compensations de l'exercice 2007 et 6,60 M€ au titre des annulations d'ordres de recettes des exercices antérieurs et des admis-

sions en non valeur et remises gracieuses). Ils augmentent de 3,24 M€ par rapport à l'exercice précédent (37,92 M€).

Les charges de fonctionnement passent de 28,55 M€ en 2007 à 31,89 M€ en 2008 (+11,76%).

- les charges de personnel s'élèvent à 20,93 M€ contre 21,48 M€ en 2007, soit une diminution de 2,54%.
- les charges de fonctionnement informatique, en diminution en 2007 de 0,76 M€, augmentent entre 2007 et 2008 de 3,59M€ (6,60 M€ en 2008 et 3,01 M€ en 2007).

Les charges exceptionnelles, dotations aux amortissements et provisions passent de 38,85 M€ en 2007 à 75,65 M€ en 2008, soit une augmentation de 36,80 M€, imputable essentiellement à l'augmentation des dotations aux provisions pour prestations sociales.

■ Les **produits** augmentent globalement de 6,51%, passant de 1 536,78 M€ en 2007 à 1 636,87 M€ en 2008.

Les produits propres (cotisations et contributions) ont augmenté de 0,73%, passant de 158,41 M€ à 159,57 M€ en 2008, contre une diminution entre 2006 et 2007 de 4,41% du fait de l'application du dispositif d'exonérations de charges sociales pour les marins (discours du Guilvinec du Président de la République du 6 novembre 2007).

Les compensations et transferts (qui regroupent principalement les compensations inter régimes, la contribution sociale généralisée et les compensations des exonérations), ont diminué de 1,18%, s'élevant à 517,23 M€ en 2007, contre 511,12 M€ en 2008 dont 37,20 M€ versés par l'Etat au titre des exercices 2007 et 2008 en compensation du dispositif précité.

La subvention de l'Etat a été de 719,00 M€ en 2008 contre 652,67 M€ en 2007, soit une augmentation de 10,16%. Elle a été versée à hauteur de 100% du montant inscrit au budget primitif.

Le versement de la subvention de la CNAMTS, dans le cadre de l'adossement financier de l'ENIM à cette dernière, s'est élevé à 212,95 M€ contre 174,30 M€ en 2007, dont 37,95 M€ émis en période d'inventaire au titre du déficit constaté

de la branche maladie et qui seront versés par la CNAMTS en 2009.

Au total, les deux subventions ont augmenté de 104,98 M€ (+12,69%).

Le résultat d'exploitation de 2008 est excédentaire de 17,91 M€

Les réserves facultatives, après affectation autorisée du résultat, s'établiront à 59,01 M€

#### ■ exécution du budget

Globalement, les prévisions budgétaires ont été réalisées en 2008 en produits à 101,35% et en charges à 100,24%.

#### ■ opérations en capital

Les amortissements et les provisions pour risques et charges techniques n'étant plus retracés en section d'investissement depuis l'exercice 2004, les produits sont réduits à un montant peu significatif : 0,06 M€

Les charges, qui ne comprennent plus les reprises sur provisions depuis ce même exercice, s'établissent en 2008 à 2,40 M€ contre un montant de 1,98 M€ en 2007.

Le résultat d'investissement présente donc un déficit de 2,34 M€

#### ■ fonds de roulement et trésorerie

Le fonds de roulement s'établit à 154,50 M€ à la clôture de l'exercice 2008.

La trésorerie s'élève, au travers des soldes des comptes de disponibilités, à 134,82 M€ contre 128,17 M€ en 2007.

#### ■ cotisations sociales et taxes pêche

Les restes à recouvrer sur cotisations sociales, taxes pêche et autres produits, tout exercice confondu, s'élèvent à 40,38 M€ à la clôture de l'exercice 2008 contre 35,45 M€ fin 2007, soit une augmentation de 13,91% représentant 4,93 M€

## contrôle interne

Mis en œuvre en 2006 dans le but d'améliorer la qualité des services à rendre aux usagers, le contrôle interne de l'ENIM s'applique aussi bien à la gestion du régime social des marins qu'à celle de l'établissement public. Le plan défini cible 17 thématiques qui touchent l'ensemble des champs de compétence (prestations CGP et CRM, action sanitaire et sociale, cotisations et recouvrement) ainsi que les activités supports (gestion du personnel et marchés publics en premier lieu). L'évolution de ces secteurs est suivie par des groupes de travail pour mieux amender le fonctionnement.

■ Eléments de base du contrôle, des tableaux de bord mensuels retracent l'activité de l'établissement, avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs prenant en compte les objectifs de performance définis par les lois de finances.

Un rapport mensuel récapitule, en outre, les éléments statistiques relatifs à la gestion de l'assurance maladie, avec l'incidence financière des anomalies détectées.

#### ► Actions spécifiques introduites en 2008 :

- un élargissement des transferts de données avec la Direction des impôts pour mieux appréhender la situation et les besoins des marins,
- des simplifications administratives et des allègements de frais de gestion concernant le versement des pensions,
- de nouveaux paramètres de contrôle afférant aux concessions de pensions,
- la sélection de nouveaux critères pour affiner le contrôle des dépenses de maladie.
- la refonte des textes relatifs à l'action sanitaire et sociale,
- l'élaboration d'un tableau de bord pour le suivi des recours contentieux,
- une nouvelle procédure de contrôle pour la paie du personnel,
- l'amélioration du traitement des frais de mission,
- la définition d'orientations en matière de gestion du risque (dont la lutte contre la fraude) et la création de groupes de travail dédiés ■



**ANNEXES**

## BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS DE L'ENIM EN 2008

2008		2007 - 2008	
		VARIATION	
		NOMBRE	%
<b>Bénéficiaires</b>			
■ HOMMES	118 850	120 016	- 0,97%
■ FEMMES	75 902	76 915	- 1,31%
<b>TOTAL</b>	<b>194 752</b>	<b>197 031</b>	<b>- 1,15%</b>
<b>Assurés CGP pour la maladie</b>			
■ MARINS	35 563	36 351	- 2,16%
■ PENSIONNES	47 001	47 926	- 1,93%
	ensemble ▶	84 277	- 2,03%
■ AYANTS DROIT DES MARINS	21 514	22 561	- 4,64%
■ AYANTS DROIT DES PENSIONNES	14 948	15 351	- 2,62%
	ensemble ▶	37 912	- 3,82%
<b>TOTAL</b>	<b>119 026</b>	<b>122 189</b>	<b>- 2,58%</b>
<b>PENSIONNES NON ASSURES CGP POUR LA MALADIE</b>	<b>75 726</b>	<b>74 742</b>	<b>+ 1,31%</b>
<b>Titulaires de pensions CGP et CRM pour l'invalidité et la vieillesse</b>			
■ PENSIONS CRM	118 826	118 591	
■ PENSIONS CGP	10 108	10 311	
		128 902	- 0,02%
■ PENSIONNES CUMULANT CES TYPES DE PENSION	6 207	6 234	-
<b>TOTAL</b>	<b>122 727</b>	<b>122 668</b>	<b>- 0,02 %</b>

## PROFILS

### marin

➔ En moyenne en 2008, le marin assuré à l'ENIM est âgé de 39 ans, travaille en 7<sup>e</sup> catégorie.

Quand il affine ses ayants droit à l'ENIM (30% des cas), il a 2 personnes à charge (1,5 enfants en moyenne).

➔ Ses dépenses d'assurance maladie s'élèvent à 1 197 € par an. Celles de ses ayants droit à 1 011€.

➔ Le montant moyen de ses cotisations est de 4 426 € par an (part employeur : 1 977 € ; part marin : 2 449 €). Le marin verse en outre les CSG et CRDS auprès de la Caisse maritime d'allocations familiales (versements poursuivis quand il devient pensionné, sauf exonération).

### pensionné

➔ En moyenne, le marin pensionné de l'ENIM a 70 ans, une pension basée sur 19 annuités d'activité et sur la 7<sup>ème</sup> catégorie. Il bénéficie de sa pension pendant 20 ans, décède vers 78 ans.

■ A la CRM, s'il a de 3 mois à 15 ans d'activité validés, sa catégorie est plutôt la 5<sup>ème</sup> ; il bénéficie de sa retraite pendant 13 ans. Age moyen des décès en 2008 : 74 ans.

S'il a plus de 15 ans validés, sa catégorie est la 9<sup>ème</sup> ; il bénéficie de sa retraite pendant 23 ans. Age moyen des décès : 78 ans.

■ A la CGP, la 7<sup>ème</sup> catégorie est la catégorie moyenne des pensions d'invalidité.

➔ En moyenne, le titulaire d'une pension de réversion a 76 ans, dispose de sa pension pendant 21 ans, décède vers 86 ans.

➔ Assurance maladie CGP : 38% des pensionnés ENIM en bénéficient. Motifs : l'activité de marin a du être exercée à titre principal ; en cas de réversion, aucune activité professionnelle n'a permis d'ouvrir droit à la protection d'un autre régime.

**EFFECTIFS DES MARINS (HOMMES, FEMMES),  
SELON LEURS FONCTIONS (CLASSEES EN 20 CATEGORIES)  
ET SECTEURS D'ACTIVITE**

EFFECTIFS					
CAT.	commerce	pêche	TOTAL	part femmes marins	
1	89	116	205	14	6,82%
2	19	188	207	-	-
3	1 677	3 777	5 454	673	12,33%
4	1 613	4 327	5 940	305	5,13%
5	659	3 268	3 927	105	2,67%
6	1 100	3 166	4 266	162	3,79%
7	1 931	1 797	3 728	78	2,09%
8	1 121	1 546	2 667	95	3,56%
9	776	548	1 324	19	1,43%
10	962	532	1 494	10	0,66%
11	318	133	451	15	3,32%
12	1 857	376	2 233	59	2,64%
13	228	183	411	-	-
14	144	55	199	3	1,50%
15	1 019	90	1 109	45	4,05%
16	341	53	394	2	0,50%
17	277	153	430	1	0,23%
18	177	19	196	2	1,02%
19	468	19	487	1	0,20%
20	395	46	441	5	1,13%
<b>▶ TOTAL</b>	<b>15 171</b>	<b>20 392</b>	<b>35 563</b>	<b>1 594</b>	<b>4,48%</b>
<b>HOMME ▶</b>	<b>14 272</b>	<b>19 697</b>	<b>33 969</b>		
<b>FEMME ▶</b>	<b>899</b>	<b>695</b>	<b>1 594</b>		

rappel : part des femmes marins

2005 : 3,92% - 2006 : 4,2% - 2007 : 4,30%

**EFFECTIFS DES MARINS DE 1950 à 2008**

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2008	VARIATION 2008- 1950
<b>marins</b>								
COMMERCE	55 086	42 391	38 000	36 377	22 125	16 242	15 378	- 72,08 %
PECHE	63 616	50 661	39 000	39 107	35 946	27 261	20 185	- 68,27%
<b>▶ ensemble</b>	<b>118 702</b>	<b>93 052</b>	<b>77 000</b>	<b>75 484</b>	<b>58 071</b>	<b>43 503</b>	<b>35 563</b>	<b>- 70,04 %</b>

## REPARTITION DES MARINS SUR LE LITTORAL SELON LEUR LIEU DE GESTION MARITIME

	2008		TOTAL	2007		
	commerce	pêche		rappel	résultat	TOTAL
NORD - PAS DE CALAIS	1 690	1 064	2 754	1 671	1 159	2 830
HAUTE NORMANDIE	1 751	763	2 464	1 754	759	2 513
BASSE NORMANDIE	469	2 077	2 496	431	2 091	2 522
BRETAGNE	4 020	6 257	10 277	4 087	6 337	10 424
PAYS-DE-LA-LOIRE	1 135	1 618	2 753	1 098	1 691	2 789
POITOU-CHARENTES	412	2 076	2 488	404	2 081	2 485
AQUITAINE	436	1 187	1 623	469	1 231	1 700
LANGUEDOC-ROUSSILLON	402	1 781	2 183	367	1 751	2 118
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	3 166	769	4 035	3 347	799	4 146
CORSE	833	249	1 082	818	251	1 069
GUADELOUPE	365	935	1 300	366	1 026	1 392
MARTINIQUE	235	675	910	245	722	967
GUYANE	134	234	368	174	291	465
LA REUNION	92	662	754	94	765	859
ST-PIERRE-&MIQUELON	31	45	76	33	39	72
<b>TOTAL</b>	<b>15 171</b>	<b>20 392</b>	<b>35 563</b>	<b>15 358</b>	<b>20 993</b>	<b>36 351</b>

## MARINS ETRANGERS (EFFECTIFS PAR NATION)

	2007	2008	2007	2008	2007	2008
<b>EUROPE</b>			<b>ASIE</b>		<b>AFRIQUE</b>	
Allemagne	5	7	Chine	1	Algérie	18
Autriche	1	-	Georgie	1	Bénin	1
Belgique	15	13	Iran	1	Cameroun	8
Espagne	479	341	Liban	1	Congo	1
Finlande	1	-	Thaïlande	1	Côte d'Ivoire	2
Italie	16	15	Vietnam	1	Gabon	1
Lituanie	4	3			Madagascar	12
Pays Bas	14	4	<b>AMERIQUE</b>		Mali	1
Pologne	76	72	Canada	2	Maroc	130
Portugal	600	475	Chili	-	Mauritanie	-
Roumanie	2	1	Antigua Barbuda	-	Sénégal	76
Royaume uni	12	10	Argentine	2	Tunisie	9
Slovaquie	1	1	Bolivie	1	Açores	1
Suède	2	2	Brésil	79	Ghana	-
Suisse	1	1	Colombie	1	Malawi	1
Monaco	1	-	Dominique	1	Maurice	7
Biélorussie	1	-	Guyana	35		
Moldavie	1	1	Haïti	12	<b>DIVERS</b>	
Ukraine	1	1	Mexique	1	apatride, autre	9
			Pérou	3		
			Sainte Lucie	1		
			Surinam	2		
					<b>TOTAL</b>	<b>1 656</b>
						<b>1 498</b>
						variation 2008 - 2007 : -9,54%

Les marins étrangers ici recensés sont affiliés à l'ENIM, sauf exception (dispositions communautaires européennes essentiellement).

Pour rappel, l'affiliation à l'ENIM est obligatoire pour tout marin employé sur un navire de commerce, pêche ou plaisance immatriculé dans un département français, en Polynésie française (navire de plus de 10 tonneaux non armé à la pêche), à Saint Pierre et Miquelon.

Des dérogations à ce principe sont admises par accord international : règlements communautaires ou convention bilatérale de sécurité sociale.

⇒ La CGP s'applique aux marins étrangers (sauf dérogation).

⇒ L'assurance CRM n'est attribuée que si un accord international le prévoit.

### ■ Application des règlements communautaires européens.

Dérogations possibles d'affiliation à l'ENIM en cas de détachement professionnel, travail habituel dans plus d'un Etat en UE, EEE, Suisse, ou si l'Etat du siège de l'employeur est le même que celui où réside le marin mais diffère de l'Etat du pavillon du navire (cas fréquent pour les Espagnols et Portugais).

### ■ Application de conventions internationales.

De portée variable, la coordination inter régimes est liée aux niveaux des protections (catégories ciblées de personnes, assurances, territoires). L'égalité de traitement des ressortissants du pays co-signataire et des nationaux sur le territoire de l'Etat d'emploi s'impose dans tous les cas. La protection dans l'Etat partie en cas de détachement professionnel et séjour temporaire est prévue le plus souvent par ailleurs.

### ■ Absence d'accord international de sécurité sociale : application de la CGP.

rappel	variation
volume 2005 : 1629	2008-2005 : - 8,04%

**REMBOURSEMENTS DE LA CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE**  
**POUR LES ASSURANCES MALADIE, ACCIDENT DU TRAVAIL, MATERNITE (EN EUROS)**

	maladie		accident du travail		maternité	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
<b>PRESTATIONS EN NATURE</b>						
<b>HONORAIRES DES PRATICIENS</b>						
CONSULTATIONS	12 552 497	11 037 373	187 059	131 655	34 440	46 490
VISITES	3 424 120	2 341 090	4 288	3 110	233	829
ACTES DE CHIRURGIE ET SPECIALITE	6 460 341	7 165 877	75 557	64 809	48 487	56 287
RADIOLOGIE	7 876 973	8 856 922	65 675	62 638	4 300	4 020
AUTRES HONORAIRES	5 943 192	6 292 050	3 601	5 523	1 541	2 053
FORFAITS D'ACCOUCHEMENT					18 566	26 050
FRAIS DE DEPLACEMENT DES PRATICIENS	45 973	1 042 176	1 932	1 424	86	149
<b>total des honoraires ⇨</b>	<b>36 303 096</b>	<b>36 735 488</b>	<b>338 110</b>	<b>269 158</b>	<b>107 653</b>	<b>135 878</b>
<b>HOSPITALISATIONS</b>						
DOTATIONS HOSPITALIERES	99 081 227	100 424 337	861 462	871 545	315 885	319 567
AUTRES HOSP <sup>NS</sup> DU SECTEUR PUBLIC	3 002 432	2 717 565	90 505	2 716	1 286	431
FRAIS DE SEJOUR DU SECTEUR PRIVE	22 918 752	22 024 262	249 894	275 499	147 716	154 989
AUTRES DEPENSES DU SECTEUR PRIVE	6 475 503	7 319 285	45 951	36 323	981	591
<b>total hospitalisations ⇨</b>	<b>131 477 914</b>	<b>132 485 450</b>	<b>1 247 813</b>	<b>1 186 083</b>	<b>465 868</b>	<b>475 578</b>
<b>PRESCRIPTIONS MEDICALES</b>						
AUXILIAIRES MEDICAU	26 726 406	27 602 477	393 247	320 298	8 740	12 917
ANALYSES	7 387 026	6 722 478	13 179	8 974	34 086	42 131
PHARMACIE	64 742 061	65 274 558	125 035	79 405	7 808	20 052
AUTRES PRESCRIPTIONS	7 553 341	6 118 555	51 724	18 241	1 203	1 914
<b>total prescriptions ⇨</b>	<b>106 408 834</b>	<b>105 718 067</b>	<b>583 184</b>	<b>426 917</b>	<b>51 836</b>	<b>77 014</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>						
DEPENSES FORFAITAIRES	16 454 893	18 985 466	-	-	-	-
FRAIS DE DEPLACEMENT DES MALADES	8 071 219	7 403 716	135 110	107 101	917	1 905
DIVERS	485 691	354 104	9 800	8 583	203	23
<b>total autres prestations ⇨</b>	<b>25 011 803</b>	<b>26 743 287</b>	<b>144 911</b>	<b>115 684</b>	<b>1 121</b>	<b>1 928</b>
<b>PRESTATIONS EN ESPECES</b>						
INDEMNITES JOURNALIERES	11 464 135	12 224 781	8 375 177	8 121 762	769 323	811 135
INDEMNITES DE NOURRITURE	216 343	209 364	995 276	967 421	-	-
<b>total prestations en espèces ⇨</b>	<b>11 680 478</b>	<b>12 434 145</b>	<b>9 370 453</b>	<b>9 089 183</b>	<b>769 323</b>	<b>811 135</b>
<b>PRESTATIONS TOM</b>						
<b>total prestations TOM ⇨</b>	<b>3 885 560</b>	<b>3 266 551</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES REMBOURSEMENTS</b>	<b>314 767 68</b>	<b>317 382 988</b>	<b>11 684 470</b>	<b>11 087 025</b>	<b>1 395 800</b>	<b>1 501 532</b>
PROVISIONS POUR EXERCICE SUIVANT	20 263 300	42 995 815	1 560 000	1 530 000	86 700	137 235

## REPARTITION DES PENSIONS ET ALLOCATIONS

à la CAISSE DE RETRAITES DES MARINS

pensions, allocations	volume global		concession	
	2007	2008	2007	2008
<b>marin</b>				
ANCIENNETE A 55 ANS	19 533	19 165	465	500
ANCIENNETE A 50 ANS	4 840	4 739	92	101
ANCIENNETE A 52 ½ ANS	4 405	4 411	112	96
PROPORTIONNELLE D'ANCIENNETE	8 180	8 094	290	257
SPECIALE	30 199	30 968	1 717	1 636
ANTICIPEE	4 007	4 000	106	151
RETRAITE SUBSTITUEE A UNE PIM	906	887	74	52
ALLOCATION FORFAITAIRE	6	5	0	0
COORDINATION ET AVTS	1 178	1 048	0	0
<b>ensemble</b>	<b>73 254</b>	<b>73 317</b>	<b>2 856</b>	<b>2 793</b>
<b>veuf(ve) et orphelin</b>				
ANCIENNETE A 55 ANS	23 245	22 957	880	907
ANCIENNETE A 50 ANS	3 026	2 975	134	120
ANCIENNETE A 52 ½ ANS	655	722	49	71
SPECIALE	10 371	10 981	788	831
ANTICIPEE	1 845	1 896	110	111
RETRAITE SUBSTITUEE A UNE PIM	653	698	43	57
COORDINATION ET AVTS	3 038	2 858	85	70
ORPHELIN A 10%	1 194	1 109	174	142
ORPHELIN A 50%	1 075	1 075	132	127
ALLOCATION DE VEUVE	235	238	8	16
<b>ensemble</b>	<b>45 337</b>	<b>45 509</b>	<b>2 403</b>	<b>2 452</b>
<b>TOTAL</b>	<b>118 591</b>	<b>118 826</b>	<b>5 259</b>	<b>5 245</b>

à la CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE

pensions, allocations	volume global		concession	
	2007	2008	2007	2008
<b>accident du travail maritime et invalidité professionnelle</b>				
MARIN	6 084	5 988	192	135
VEUF(VE)	3 036	2 974	49	31
ORPHELIN	444	421	28	25
ASCENDANT, CONCUBIN*	76	72	0	3*
<b>ensemble</b>	<b>9 640</b>	<b>9 455</b>	<b>269</b>	<b>194</b>
<b>maladie</b>				
MARIN	596	586	37	56
VEUF(VE)	71	63	0	0
ORPHELIN	4	4	0	0
ASCENDANT	0	0	0	0
<b>ensemble</b>	<b>671</b>	<b>653</b>	<b>37</b>	<b>56</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 311</b>	<b>10 108</b>	<b>306</b>	<b>250</b>



## INDICATEURS D'ACTIVITE DU CENTRE NATIONAL DE LIQUIDATION DES ROLES D'EQUIPAGE

	2007	2008	VARIATION
NOMBRE DE TITRES DE COTISATIONS TRAITES	47 764	<b>42 420</b>	- 11,18 %
NOMBRE DE DMIST INITIALES LIQUIDEES	1 294	<b>1 250</b>	- 3,40 %
NOMBRE DE DTS LIQUIDEES	32 259	<b>31 267</b>	- 3,07 %
NOMBRE DE DTA EMIS <sup>(1)</sup>	1 609	<b>8 757</b>	+ 444,25 %
DECISIONS DE SURCLASSEMENT	2 857 *	<b>2 678 *</b>	- 6,26 %
DECISIONS DE RECLASSEMENT	1 327 *	<b>741 *</b>	-44,15 %

<sup>(1)</sup> Lancé à titre expérimental en 2006, le dispositif des DTA a été déployé dans tous les départements d'outre mer en 2008.

<sup>(\*)</sup> Y compris les décisions relatives aux DOM, gérées par le CNLRE à partir de 2007.

## INDICATEURS D'ACTIVITE DES CENTRES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE MALADIE ET DE PENSIONS

	2007	2008	VARIATION
FEUILLES DE SOINS LIQUIDEES EN TRADITIONNEL	1 680 858	<b>2 567 907</b>	Voir nota (1)
DOSSIERS LIQUIDES PAR TELETRANSMISSION <sup>(2)</sup>	7 933 500	<b>9 994 595</b>	Voir nota (1)
PENSIONS DE RETRAITE PAYEES <sup>(3)</sup>	1 421 584	<b>1 424 362</b>	+ 0,2 %
PENSIONS DE MARINS CONCEDEES	2 856	<b>2 793</b>	- 2,2 %
PENSIONS DE VEUVES ET D'ORPHELINS CONCEDEES	2 403	<b>2 452</b>	+ 2,0%
PENSIONS D'INVALIDITE PAYEES <sup>(3)</sup>	124 742	<b>122 647</b>	- 1,7 %
PENSIONS D'INVALIDITE CONCEDEES	306	<b>250</b>	- 18,3 %

(1) Lignes de décompte. Les systèmes informatiques de la CNAMTS prévoyant des découpages différents de ceux jusqu'alors effectués à l'ENIM, les majorations induites excluent toute comparaison significative entre les exercices 2007 et 2008.

(2) Lignes de décompte des télétransmissions (FSE, autres).

(3) Nombre de titres de paiement émis sur 12 mois.

## CONTRÔLE COMPTABLE <sup>(1)</sup> DES PRESTATIONS EN NATURE ET EN ESPECES EN 2008

CELLULES COMPTABLES	SAINT-MALO	LORIENT	BORDEAUX	TOTAL
TOTAL DES ACTES <sup>(2)</sup>	1 656 795	931 098	600 547	<b>3 188 440</b>
TOTAL DES CONTROLES	78 050	53 841	31 438	<b>163 329</b>
INCIDENCE FINANCIERE EN € <sup>(3)</sup>	471 624	512 270	142 025	<b>1 125 919</b>

(1) Gestion des factures des tiers professionnels de santé + liquidations assistées par ordinateur (hors feuilles de soins électroniques) + prestations de tarifications à l'acte (TAA) et classifications communes des actes médicaux (CCAM).

(2) Feuilles de soins liquidées et divers (chaque feuille pouvant comporter plusieurs lignes de décompte).

(3) Sommes des écarts en plus ou en moins.

## CONTROLE COMPTABLE DES PENSIONS -2008

	DOSSIERS	* ANOMALIES	%
DOSSIERS DE NOUVELLES CONCESSIONS	5 718	720	12,59%
DOSSIERS DE REVISION	727	80	11,00%
DOSSIERS DES DECEDES	3	-	-
FSV - FSI	57	17	29,82%
CHANGEMENT DE MODE DE REGLEMENT	2 988	-	-
RETABLISSEMENT	82	6	7,32%
REMBOURSEMENT PAS – CSG - CRDS	172	15	8,72%
TOTAL	<b>9 747</b>	<b>838</b>	8,60%

\* anomalies détectées et corrigées en cours de liquidation (formulation d'adresses, en 1<sup>er</sup> lieu).

## ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

### REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PRINCIPALES AIDES INDIVIDUELLES

	aides aux pensionnés						secours aux marins et familles			
	aide ménagère	garde à domicile	aide à l'habitat	aide aux vacances	aide aux chauffage climatis <sup>n</sup>	hébergement temporaire	secours ordinaires * MHN-MAT	secours ordinaires ** ATM-MP	secours d'urgence	secours d'obseques
NORD	36	-	5	4	13	1	19	2	-	8
PAS-DE-CALAIS, SOMME	26	-	4	8	22	-	71	24	-	11
SEINE-MARITIME, EURE	53	2	3	4	17	-	28	9	4	9
CALVADOS	21	3	-	2	11	-	30	4	-	4
MANCHE	28	-	-	3	15	1	27	6	4	6
ILLE-ET-VILAINE	87	-	5	7	59	-	82	19	-	11
COTES D'ARMOR	213	1	32	23	203	1	117	24	19	30
FINISTERE	291	2	33	16	153	6	83	9	4	34
MORBIHAN	148	2	10	12	54	2	38	4	1	28
LOIRE ATLANTIQUE	40	-	4	3	11	-	14	-	-	6
VENDEE	54	-	7	3	28	-	33	1	-	11
CHARENTE MARITIME	208	-	7	6	124	-	58	8	-	27
GIRONDE	94	1	-	2	37	-	34	3	-	5
PYRENEES ATL., LANDES	26	-	-	-	13	-	14	3	-	3
PYRENEES ORIENT., AUDE	33	-	1	1	15	-	7	3	-	5
HERAULT, GARD	34	-	2	5	50	2	28	9	3	6
BOUCHES DU RHONE	87	2	10	18	102	-	26	4	-	11
VAR	18	-	2	4	18	1	9	-	-	2
ALPES MARITIMES	11	-	-	-	12	-	-	-	-	1
HAUTE CORSE	25	-	2	1	20	1	24	7	-	13
CORSE DU SUD	3	-	5	1	36	-	11	-	-	6
AUTRES DEPARTEMENTS DE METROPOLE	23	-	1	1	2	-	5	-	-	8
MARTINIQUE	302	-	-	1	2	-	27	3	-	9
GUADELOUPE	99	1	2	2	1	-	32	14	-	21
REUNION	9	-	-	2	2	-	28	1	-	2
GUYANE	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
ST-PIERRE-&-MIQUELON	25	-	-	-	8	-	-	-	10	1
POLYNESIE	-	-	-	1	-	-	8	-	-	9
NOUVELLE CALEDONIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES AIDES</b>	<b>1 994</b>	<b>14</b>	<b>135</b>	<b>130</b>	<b>1 028</b>	<b>15</b>	<b>854</b>	<b>157</b>	<b>45</b>	<b>287</b>
PART DES SECOURS SERVIS VIA LE SERVICE CENTRAL							273	36	45	9
<b>DEPENSE (EN €)</b>	<b>2 862 984</b>	<b>14 742</b>	<b>333 049</b>	<b>70 940</b>	<b>223 919</b>	<b>12 085</b>	<b>339 237</b>	<b>71 426</b>	<b>150 120</b>	<b>245 564</b>

\* maladie hors navigation et maternité  
\* \* accident du travail maritime et maladie professionnelle

### EVOLUTION DES DEPENSES (EN €)

	2007	2008	VARIATION
AIDE MENAGERE A DOMICILE	2 906 821	<b>2 862 984</b>	- 1,50%
GARDE A DOMICILE	10 571	<b>14 742</b>	+ 39,45%
AIDE A L'HABITAT	184 922	<b>333 049</b>	+ 80,10%
AIDE AUX VACANCES	42 761	<b>70 940</b>	+ 65,89%
AIDE AUX CHAUFFAGE-CLIMATISATION	110 524	<b>223 919</b>	+ 102,59%
SECOURS	692 720	<b>806 347</b>	+ 16,40%
<b>TOTAL</b>	<b>3 948 319</b>	<b>4 311 981</b>	<b>+ 9,21%</b>

## REPARTITION DES DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL SUPERIEUR DE SANTE

	2005	2006	2007	2008	%
PRISE EN CHARGE DE RISQUE PROFESSIONNEL MARITIME	20	21	15	16	1,61%
BENEFICE DE LA REEDUCATION PROFESSIONNELLE	101	73	71	91	9,19%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE MALADIE PROFESSIONNELLE	283	300	314	285	28,76%
REVISION DE PENSION INVALIDITE MALADIE PROFESSIONNELLE	15	16	18	13	1,31%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE ACCIDENT	255	246	241	253	25,53%
REVISION DE PENSION INVALIDITE ACCIDENT	149	84	68	38	3,83%
CONCESSION DE PENSION ANTICIPEE SUR LA CRM	151	127	119	144	14,54%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE MALADIE	98	80	71	92	9,29%
REVISION DE PENSION INVALIDITE ET DE SOINS AUX INVALIDES	74	67	22	13	1,31%
COMPLEMENT DE RENTE AUX VEUVES	2	4	1	2	0,20%
PENSION D'INVALIDITE D'AYANT DROIT	34	37	43	24	2,42%
RESERVATION DE DROITS, ORPHELIN INFIRME MAJEUR	21	23	13	20	2,01%
MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE	20	14	17	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 223</b>	<b>1 092</b>	<b>1 014</b>	<b>991</b>	<b>100</b>

## PENSIONS D' INVALIDITE ACCIDENT CONCEDEES EN FONCTION DES PATHOLOGIES

	2005	2006	2007	2008
atteinte des membres supérieurs *	86	85	86	99
atteinte des membres inférieurs **	42	47	50	39
atteinte du rachis	62	57	49	52
autres pathologies ***	29	35	23	38
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>224</b>	<b>208</b>	<b>218</b>

\* main : 52 ■ poignet : 7 ■ coude : 3 ■ bras : 7 ■ épaule : 30 .

\*\* hanche-fémur : 5 ■ genou : 17 ■ jambe-tibia-péroné : 6 ■ cheville : 8 ■ pied : 3 .

\*\*\* infarctus et traumatismes essentiellement.

## PENSIONS D' INVALIDITE ACCIDENT CONCEDEES EN FONCTION DES PRINCIPAUX TYPES DE NAVIGATION

	petite pêche conchyliculture		pêche côtière		pêche au large		grande pêche		commerce	
	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008
<b>PIA concédées</b>	113	70	38	26	48	42	5	11	71	69

## EVOLUTION DES PENSIONS D' INVALIDITE ACCIDENT (VARIABLES ET MOYENNES)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>PIA concédées</b>	239	217	221	298	275	219	224	208	218
<b>jours entre l'accident et la consolidation</b>	374	402	416	422	419	382	351	422	433
<b>moyenne de l'IPP</b>	13%	12%	12%	14%	12%	11%	10%	11%	12%
<b>AGE MOYEN DU MARIN</b>	43 ans	45 ans	44 ans	45 ans	45 ans	44 ans	45 ans	45 ans	46 ans
<b>CLASSEMENT MOYEN CATEGORIEL DU MARIN</b>	7 <sup>e</sup>								
<b>MARINS EN ACTIVITE</b>	43 503	43 289	42 492	41 318	39 748	39 051	37 825	36 351	35 563

## INCAPACITES DUES A L'AMIANTE, EN FONCTION DU TAUX D'IPP

TAUX D'IPP	0 à 5 %	6 à 10 %	11 à 20 %	21 à 30 %	31 à 40 %	41 à 100 %
<b>lésions diverses d'asbestose</b>	<b>51</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>-</b>
TAUX D'IPP	65 %	70 %	80 %	90 %	95 %	100 %
<b>cancer broncho-pulmonaire</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
<b>mésothéliome pleural</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>9</b>

## INCAPACITES DES MARINS POUR TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

codification des maladies <sup>(1)</sup>	taux d'incapacité permanente partielle (IPP)													dossiers rejetés
	<sup>(2)</sup> NC	<sup>(3)</sup> 0%	4%	5%	10%	18%	20%	25%	30%	35%	40%	> 40%		
57 A	18	1				2	3	1						4
57 B	9			1										1
57 C	38	1	1											3
57 D	2													2
79	0													2
98	17				1	3								17
hors tableau														
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29</b>

**VOLUME TOTAL DES DOSSIERS : 127**

(1) En référence aux tableaux des maladies professionnelles du code de la sécurité sociale.

(2) "NC" : Non consolidé (des soins sont en cours ; l'affection a été reconnue, mais le taux d'IPP n'est pas encore attribué).

(3) "0%" : Après constat de l'accident ou de la maladie (soins prodigués), aucune séquelle n'est observée.

	2005	2006	2007	2008
<b>nombre moyen de marins en arrêt de travail (par mois)</b>				
CLP DE SAINT-MALO	650	766	840	<b>972</b>
CLP DE LORIENT	415	440	425	<b>418</b>
CLP DE BORDEAUX	149	157	155	<b>140</b>

## EXONERATIONS DU TICKET MODERATEUR POUR AFFECTIONS DE LONGUE DUREE

	demandes d'admission		demandes de révision		TOTAL	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
CLP DE SAINT-MALO	2 277	2 159	1 201	1 763	3 478	<b>3 922</b>
CLP DE LORIENT	1 198	1 204	612	1 007	1 810	<b>2 211</b>
CLP DE BORDEAUX	578	528	132	388	710	<b>916</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 053</b>	<b>3 891</b>	<b>1 945</b>	<b>3 158</b>	<b>5 998</b>	<b>7 049</b>

## EXPERTISES MEDICALES EN CAS DE CONTESTATION, PAR L'ASSURE, D'UNE DECISION DE L'ENIM SUR L'APPRECIATION D'UNE INCAPACITE

	favorables à l'ENIM		défavorables à l'ENIM		TOTAL	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
CLP DE SAINT-MALO	29	30	5	9	34	<b>39</b>
CLP DE LORIENT	17	40	3	3	20	<b>43</b>
CLP DE BORDEAUX	0	2	4	1	4	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>72</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>58</b>	<b>85</b>

## PERSONNELS ENIM

**EFFECTIF**  
EN SERVICE  
AU 31 DECEMBRE 2008

	agents	CAE
ADMINISTRATION CENTRALE (y compris l'agence comptable et le service médical de Paris)	116	-
AGENCES COMPTABLES DES CENTRES	24	-
SERVICES MEDICAUX DES CENTRES	16	-
DIVISION INFORMATIQUE - LORIENT	27	-
CDP - PAIMPOL	52	3
CNA - PAIMPOL	4	-
CLP - BORDEAUX	21	2
CLP - LORIENT	37	2
CLP - SAINT-MALO	83	1
CNLRE - SAINT-MALO	40	-
CEDIF- LORIENT	5	-
SERVICES DES AFFAIRES MARITIMES ET DIVERS	29	1
<b>▶ EFFECTIF (HOMMES : 122 + FEMMES : 347)</b>	<b>454</b>	<b>11</b>

**EFFECTIF**  
A TEMPS PARTIEL  
AU 31 DECEMBRE 2008

	DUREE DU TRAVAIL					TOTAL
	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	
HOMMES CATEGORIE A	-	-	-	-	-	-
HOMMES CATEGORIE B	-	-	-	-	-	-
HOMMES CATEGORIE C	-	-	-	5	-	5
<b>▶ ensemble</b>	-	-	-	5	-	<b>5</b>
FEMMES CATEGORIE A	-	-	-	2	1	3
FEMMES CATEGORIE B	-	-	-	23	4	27
FEMMES CATEGORIE C	3	-	-	43	8	54
<b>▶ ensemble</b>	3	-	-	68	13	<b>84</b>
<b>▶ EFFECTIF</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73</b>	<b>13</b>	<b>89</b>

## ABSENCES EN 2008

	TOTAL DE JOURS			MOYENNE EN JOURS D'ABSENCE		
	HOMMES	FEMMES	ensemble	HOMMES	FEMMES	ensemble
CONGE ORDINAIRE DE MALADIE	1 062	4 679	5 471	9,00	9,57	9,46
CONGE DE LONGUE MALADIE	437	1 009	1 446	21,85	29,68	26,78
CONGE DE LONGUE DUREE	85	1 080	1 165	28,33	29,19	26,78
ACCIDENT DE SERVICE	16	18	34	3,20	9,00	4,86
CONGE DE MATERNITE ET D'ADOPTION	12	372	384	6,00	37,20	32,00
CONGE DE GRAVE MALADIE		378	378		29,08	29,08
AUTRES (cure thermale, mi-temps thérapeutique..)	78	194	272	3,00	3,29	3,20
<b>▶ TOTAL</b>	<b>1 690</b>	<b>7 730</b>	<b>9 420</b>			

## DEPENSES DE FORMATION (en €)

<b>▶ FRAIS DE FORMATION (HORS SALAIRE ET INDEMNITE)</b>	198 786
<b>▶ SALAIRES</b>	
STAGIAIRES	148 954
FORMATEURS INTERNES	40 919
PERSONNEL DE LA SECTION FORMATION	68 309
<b>▶ INDEMNITES LIEES A LA FORMATION</b>	
FRAIS DE MISSION, TRANSPORT, LOCATION DE SALLES	21 654
<b>▶ TOTAL</b>	<b>518 052</b>

## RATIO DEPENSE DE FORMATION / MASSE SALARIALE BRUTE

	2007	2008
dépense de formation	483 223	518 052
masse salariale brute	13 962 777	13 258 982
<b>▶ RATIO</b>	3,46%	<b>3,91 %</b>

NB. La masse salariale est calculée sur la base d'une convention adoptée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, qui permet de comparer avec les statistiques du secteur privé.

**BUDGET DE L'ENIM**  
**STRUTURE DES CHARGES ET DES PRODUITS**

	2003		2008	
	valeur absolue	%	valeur absolue	%
<b>charges</b>				
PENSIONS DE RETRAITE (CRM)	1 014 M€	68,15%	1 070 M€	66,08%
PENSIONS INVALIDITE (CGP)	56 M€	3,76%	61 M€	3,76%
AUTRES PRESTATIONS LEGALES	325 M€	21,84%	331 M€	20,43%
ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	6 M€	0,40%	9 M€	0,55%
TRANSFERTS	20 M€	1,34%	41 M€	2,54%
CHARGES D'EXPLOITATION	30 M€	2,02%	32 M€	1,97%
CHARGES EXCEPTIONNELLES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	37 M€	2,49%	75 M€	4,67%
<b>▶ TOTAL</b>	<b>1 488 M€</b>	<b>100%</b>	<b>1 619 M€</b>	<b>100%</b>
<b>produits</b>				
PRODUITS PROPRES	213 M€	13,99%	160 M€	9,75%
TRANSFERTS SOCIAUX	527 M€	34,60%	511 M€	31,23%
SUBVENTIONS (ETAT ET CNAMTS)	745 M€	48,90%	932 M€	56,93%
AUTRES PRODUITS	38 M€	2,51%	34 M€	2,09%
<b>▶ TOTAL</b>	<b>1 523 M€</b>	<b>100%</b>	<b>1 637 M€</b>	<b>100%</b>

**CHARGES DE L'ANNÉE 2008 (EN EUROS)**

catégories de charges	prévisions initiales	prévisions modifiées dont report de crédits en investissement	résultats	coefficient d'exécution sur budget modifié	rappel des résultats 2007	évolution en % 2008-2007
<b>1<sup>ère</sup> section FONCTIONNEMENT</b>						
<b>PRESTATIONS LEGALES</b>						
PRESTATIONS LEGALES VIEILLESSE	1 076 500 000	1 072 213 487	<b>1 069 841 589</b>	99,78%	1 064 130 914	0,54%
PRESTATIONS LEGALES INVALIDITE - AMIANTE	62 000 000	61 995 000	<b>60 877 538</b>	98,20%	60 461 359	0,69%
PRESTATIONS LEGALES MALADIE - MATERNITE - ATMP - DIVERS	345 500 000	331 811 699	<b>330 645 532</b>	99,65%	328 412 931	0,68%
total prestations ⇨	1 484 000 000	1 466 020 185	<b>1 461 364 659</b>	99,68%	1 453 005 204	0,58%
<b>ACTION SANITAIRE ET SOCIALE</b>	8 000 000	9 385 000	<b>8 894 800</b>	94,78%	7 437 305	19,60%
<b>TRANSFERTS, PARTICIPATIONS ET REGULARISATIONS</b>	8 200 000	43 910 815	<b>41 163 077</b>	93,74%	37 916 958	8,56%
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>						
CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INFORMATIQUE	4 475 000	4 890 000	<b>4 364 472</b>	89,25%	4 061 273	7,47%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT INFORMATIQUE	5 400 000	6 805 000	<b>6 597 845</b>	96,96%	3 008 778	119,29%
CHARGES DE PERSONNEL	21 995 000	20 993 072	<b>20 931 271</b>	99,71%	21 476 079	-2,54%
total charges de fonctionnement ⇨	31 870 000	32 688 072	<b>31 893 589</b>	97,57%	28 546 131	11,73%
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	44 830 000	63 095 928	<b>75 646 065</b>	119,89%	38 855 214	94,69%
<b>total 1<sup>ère</sup> section ⇨</b>	<b>1 576 900 000</b>	<b>1 615 100 000</b>	<b>1 618 962 189</b>	<b>100,24%</b>	<b>1 565 760 812</b>	<b>3,40%</b>
<b>2<sup>ème</sup> section OPERATIONS EN CAPITAL</b>						
<b>CHARGES IMMOBILISEES</b>	3 066 000	3 016 000	<b>830 703</b>	27,54%	659 636	<b>25,93%</b>
(dont report)						
<b>EQUIPEMENT INFORMATIQUE</b>	4 608 000	4 608 000	<b>1 541 386</b>	33,45%	1 291 415	<b>19,36%</b>
<b>VALEURS MOBILIERES - DONS ET LEGS</b>	26 000	76 000	<b>29 787</b>		27 961	
<b>total 2<sup>ème</sup> section ⇨</b>	<b>7 700 000</b>	<b>7 700 000</b>	<b>2 401 876</b>	<b>31,19%</b>	<b>1 979 012</b>	<b>21,37%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 584 600 000</b>	<b>1 622 800 000</b>	<b>1 621 364 064</b>	<b>99,91%</b>	<b>1 567 739 824</b>	<b>3,42%</b>

**PRODUITS DE L'ANNEE 2008 (EN EUROS)**

catégories de produits	prévisions initiales	prévisions modifiées	résultats	coefficient d'exécution sur budget	rappel des résultats 2007	évolution en % 2008 - 2007
<b>1<sup>ère</sup> section FONCTIONNEMENT</b>						
<b>COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>						
I COTISATIONS SALARIALES VIEILLESSE	73 100 000	63 050 000	<b>78 083 585</b>	123,84%	73 512 656	6,22%
I COTISATIONS PATRONALES VIEILLESSE	46 675 000	40 351 000	<b>40 716 155</b>	100,90%	43 017 050	-5,35%
I COTISATIONS SALARIALES MALADIE	9 000 000	7 763 000	<b>9 013 051</b>	116,10%	8 360 063	7,81%
I COTISATIONS PATRONALES MALADIE	39 875 000	34 486 000	<b>31 114 449</b>	90,22%	32 922 325	-5,49%
I COTISATIONS DES INACTIFS RETRAITES	550 000	550 000	<b>604 795</b>	109,96%	578 433	4,56%
I COTISATIONS DES INACTIFS CHOMEURS	50 000	50 000	<b>41 371</b>	82,74%	22 996	79,91%
total cotisations et contributions ⇨	169 250 000	146 250 000	<b>159 573 408</b>	109,11%	158 413 522	0,73%
<b>COMPENSATIONS ET TRANSFERTS</b>						
I COMPENSATION MALADIE - MATERNITE	115 000 000	115 000 000	<b>108 000 000</b>	93,91%	120 000 000	-10,00%
I COMPENSATIONS VIEILLESSE	209 000 000	209 000 000	<b>204 916 821</b>	98,05%	237 286 978	-13,64%
I CSG	76 150 000	76 150 000	<b>79 507 446</b>	104,41%	76 148 731	4,41%
I FSV-FSI	3 450 000	3 450 000	<b>3 294 436</b>	95,49%	3 115 152	5,76%
I FONDS CMU - MUTUELLES	1 000 000	1 000 000	<b>2 904 404</b>	290,44%	1 856 259	56,47%
I CONGES DE PATERNITE	450 000	450 000	<b>380 858</b>	84,64%	365 631	4,16%
I CNSA	2 500 000	2 500 000	<b>3 170 661</b>	126,83%	2 461 576	28,81%
I COMPENSATIONS EXONERATIONS	66 110 000	103 310 000	<b>108 946 674</b>	105,46%	75 992 338	43,37%
total compensations et transferts ⇨	473 660 000	510 860 000	<b>511 121 299</b>	100,05%	517 226 665	-1,18%
<b>AUTRES PRODUITS</b>						
I PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 980 000	5 980 000	<b>6 570 673</b>	109,88%	7 986 318	-17,73%
I PRODUITS EXCEPTIONNELS	260 000	260 000	<b>173 390</b>	66,69%	173 702	-0,18%
I REPRISES PROVISIONS	33 750 000	33 750 000	<b>27 487 581</b>	81,44%	26 008 254	5,69%
total autres produits ⇨	39 990 000	39 990 000	<b>34 231 644</b>	85,60%	34 168 275	0,19%
<b>SUBVENTIONS</b>						
I SUBVENTION DE L'ETAT	719 000 000	719 000 000	<b>719 000 000</b>	100,00%	652 670 000	10,16%
I SUBVENTION DE LA CNAMTS	175 000 000	199 000 000	<b>212 949 705</b>	107,01%	174 300 000	22,17%
total subventions ⇨	894 000 000	918 000 000	<b>931 949 705</b>	101,52%	826 970 000	12,69%
<b>total 1<sup>ère</sup> section ⇨</b>	<b>1 576 900 000</b>	<b>1 615 100 000</b>	<b>1 636 876 056</b>	<b>101,35%</b>	<b>1 536 778 461</b>	<b>6,51%</b>
<b>2<sup>ème</sup> section OPERATIONS EN CAPITAL</b>						
<b>VALEURS MOBILIERES - DONNS ET LEGS</b>	20 000	20 000	<b>54 584</b>	272,92%	119 206	
<b>REMBOURSEMENTS DE PRETS</b>	10 000	10 000	<b>3 330</b>	33,30%	3 824	-12,92%
<b>total 2<sup>ème</sup> section ⇨</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>57 914</b>	<b>193,05%</b>	<b>123 030</b>	<b>-52,93%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 576 930 000</b>	<b>1 615 130 000</b>	<b>1 636 933 970</b>	<b>101,35%</b>	<b>1 536 901 490</b>	<b>6,51%</b>

## GLOSSAIRE

<b>AGISM</b>	ASSOCIATION POUR LA GESTION DES INSTITUTIONS SOCIALES MARITIMES
<b>AT-MP</b>	ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE
<b>ATP</b>	AVIS DE TROP PAYE
<b>AVTS</b>	ALLOCATION AUX VIEUX TRAVAILLEURS SALARIES
<b>CAE</b>	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI
<b>CCAM</b>	CLASSIFICATION COMMUNE DES ACTES MEDICAUX
<b>CDP</b>	CENTRE DES PENSIONS
<b>CEDIF</b>	CENTRE DE DOCUMENTATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION
<b>CGP</b>	CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE
<b>CLP</b>	CENTRE DE LIQUIDATION DES PRESTATIONS MALADIE
<b>CMAF</b>	CAISSE MARITIME D'ALLOCATIONS FAMILIALES
<b>CMU</b>	COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE
<b>CNA</b>	CENTRE NATIONAL DES ARCHIVES
<b>CNAMTS</b>	CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIES
<b>CNAVTS</b>	CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES
<b>CNLRE</b>	CENTRE NATIONAL DE LIQUIDATION DES ROLES D'EQUIPAGE
<b>CNPMEM</b>	COMITE NATIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEEVAGES MARINS
<b>CNSA</b>	CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE
<b>CPO</b>	COTISATION PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE
<b>CPRM</b>	CODE DES PENSIONS DE RETRAITE DES MARINS
<b>CRM</b>	CAISSE DE RETRAITES DES MARINS
<b>CSA</b>	CONTRIBUTION SOCIALE AUTONOMIE
<b>CSG</b>	CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE
<b>CTT</b>	CENTRE DE TRAITEMENT DES TIERS (SERVICES ENIM GERANT LES FACTURES DES PROFESSIONNELS DE SANTE)
<b>DMIST</b>	DECLARATION MENSUELLE INFORMATISEE DE SERVICES ET DE TAXES
<b>DOM</b>	DEPARTEMENT D'OUTRE MER
<b>DTA</b>	DECOMPTE TRIMESTRIEL AUTOMATISE
<b>DTS</b>	DECLARATION TRIMESTRIELLE SIMPLIFIEE
<b>ENIM</b>	ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE
<b>FNS</b>	FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE
<b>FSE</b>	FEUILLE DE SOINS ELECTRONIQUE
<b>FSV-FSI</b>	FONDS DE SOLIDARITE VIEILLESSE - FONDS DE SOLIDARITE INVALIDITE
<b>GFT</b>	GESTION DES FACTURES DE TIERS
<b>IJ</b>	INDEMNITE JOURNALIERE
<b>IMP</b>	INSTITUT MARITIME DE PREVENTION
<b>IPP</b>	INCAPACITE PERMANENTE ET PARTIELLE
<b>LAO</b>	LIQUIDATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR
<b>M€</b>	MILLION D'EUROS
<b>MEEDDAT</b>	MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>MSA</b>	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
<b>NAIADE</b>	NAVIGATION POUR L'INFORMATION DES ASSURES DE L'ENIM
<b>NOEMIE</b>	NORME OUVERTE D'ECHANGES ENTRE LA MALADIE ET LES INTERVENANTS EXTERIEURS
<b>OIT</b>	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
<b>PAS</b>	PENSIONNES ASSURES SOCIAUX
<b>PE</b>	PRESTATION EN ESPECES D'ASSURANCE MALADIE
<b>PIA</b>	PENSION D'INVALIDITE ACCIDENT
<b>PIM</b>	PENSION D'INVALIDITE MALADIE
<b>PN</b>	PRESTATION EN NATURE D'ASSURANCE MALADIE
<b>PRA</b>	PENSION DE RETRAITE ANTICIPEE
<b>RIF</b>	REGISTRE INTERNATIONNAL FRANÇAIS
<b>SDI</b>	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE
<b>SIR-EPA</b>	SYSTEME D'INFORMATIONS RELATIONNELLES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ADMINISTRATIFS
<b>SSM</b>	SERVICE SOCIAL MARITIME
<b>TTA, T2A</b>	TARIFICATION A L'ACTE
<b>TMS</b>	TROUBLE MUSCULO-SQUELETTIQUE
<b>TOM</b>	TERRITOIRE D'OUTRE MER